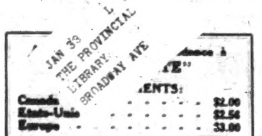
VOLUME XIX — WINNIPEG, MAN., MERCREDI 9 MARS 1932 — NUMERO 41




# LA LIBERTÉ

Directeur: Donatien Frémont

DIEU ET MON DROIT

Téléphone 21 817
Publiée par
CANADIAN PUBLISHERS, LTD.
619, avenue McDermot
Winnipeg, Manitoba

Législature Provinciale

## UNE MESURE D'AIDE AUX FERMIERS

### La province garantit les prêts faits aux municipalités pour avancer les grains de semence aux fermiers dans la zone affectée par la sécheresse — Rejet d'une motion de non-confiance

La session qui vient de commencer s'annonce comme devant être de courte durée. M. Taylor, chef de l'opposition conservatrice, a déclaré que son parti ne songeait nullement à faire de l'obstruction et coopérerait avec le gouvernement pour une prompte expédition des affaires.

**Pour aider les fermiers**

L'hon. Albert Préfontaine, ministre de l'agriculture, a présenté le premier bill de la session comportant un crédit. Il s'agit de garantir les prêts faits par les banques aux municipalités, dans la zone affectée par la sécheresse, pour les aider à se procurer des grains de semence et du fourrage pour les animaux.

Depuis près de deux mois, le gouvernement provincial sollicite à cet effet l'assistance d'Ottawa. Les fermiers sont dans un grand besoin et se disent en danger de perdre leurs animaux. Le gouvernement fédéral est resté muet et l'administration Bracken saisit la première occasion qui lui est offerte de faire voter par la Chambre l'argent nécessaire.

Il faut $750,000 pour permettre aux municipalités d'acheter le fourrage indispensable aux animaux et le grain de semence pour la prochaine récolte. Le gouvernement provincial demande à la législature l'autorisation de payer un tiers du coût, espérant que le fédéral et les municipalités payeront les deux autres tiers. Entre temps, il continue d'intercéder auprès des autorités d'Ottawa pour que la zone éprouvée par la sécheresse au Manitoba obtienne les mêmes mesures de secours que la même zone adjacente en Saskatchewan.

Les conservateurs ont donné leur appui immédiat au bill de M. Préfontaine, mais le groupe ouvrier s'est objecté à ce que l'on fasse un prêt aux fermiers, voulant que l'argent fourni soit un don pur et simple de la province. Les règlements de la Chambre ont été suspendus pour permettre l'adoption rapide de ce premier bill.

Le maximum des avances faites à chaque fermier, dans la zone affectée par la sécheresse, sera de $400. Les municipalités pourront emprunter, pour fournir les semences et le fourrage, jusqu'à $25,000, soit sur billet, soit par émission d'obligations. Le lieutenant-gouverneur en conseil a le pouvoir de garantir les obligations des municipalités.

Les emprunteurs devront signer un billet à ordre à la municipalité pour le montant des avances reçues.

**Attaque contre le gouvernement**

Le colonel Taylor reproche au gouvernement de trop dépenser, en particulier pour l'instruction et la santé publiques. Il trouve que le nombre de ceux qui poursuivent leurs études après le grade 8 représente un trop faible pourcentage de la population pour justifier une telle dépense.

Le chef conservateur voudrait aussi avoir une idée de la date des prochaines élections. Il regrette que le discours du trône passe sous silence une foule de questions d'un grand intérêt. Au sujet du projet d'un gouvernement de coalition, il n'a pas d'excuse à présenter à son parti pour l'attitude qu'il a prise. Il espère qu'une enquête complète se fera sur la fermeture du Bureau d'épargne provincial.

**Débuts d'un chef de groupe**

Le Dr MacKay parle pour la première fois comme chef du groupe libéral, où il succède au premier ministre Norris, au juge Robson et à J.-W. Breakey. Il concède, avec le discours du trône, que les conditions économiques actuelles ont leur origine dans des causes où la province ne peut rien. Le chômage est dû principalement au manque de marchés parce que les nations essaient de se suffire à elles-mêmes. Le Dr Mackay ne croit pas, comme M. Taylor, que l'on dépense trop pour la santé et le bien-être publics. C'est de l'argent bien employé; si l'on réussit à supprimer les épidémies et la propagation des maladies contagieuses, c'est autant d'économisé pour la province. En terminant, l'orateur promet son appui au programme d'économies du gouvernement.

**Autre son de cloche**

M. John Queen, chef du groupe travailliste indépendant, attaque vivement le même programme d'économies. Il reproche surtout au gouvernement d'avoir réduit les salaires des fonctionnaires et les allocations aux veuves, ce qui a comprimé encore le pouvoir d'achat et augmenté les privations. Il y a, dit-il, abondance de vivres et de marchandises et le public est incapable d'acheter. Le chômage sévit durement, les fermiers sont en train de perdre leurs terres, le malaise est général, le niveau physique et moral de la population est en baisse. Ce qu'il nous faudrait, c'est un nouveau Cromwell qui tiendrait tête aux intérêts financiers.

Le chef ouvrier approuve l'alliance libérale-progressiste et il est d'avis, comme M. Taylor, que les libéraux devraient siéger du même côté que les progressistes; mais les conservateurs, dit-il, devraient y être également, car, en fin de compte, il n'y a d'autres différences entre le parti Bracken et le parti conservateur que des différences personnelles.

M. John Queen termine en déposant un amendement à l'adresse qui exprime un manque de confiance dans le gouvernement.

M. Joseph Bernier considère l'amendement de M. Queen comme prématuré. Il ne devrait venir, dit-il, qu'après que M. Bracken aura fait connaître la position financière de la province.

Le vote — le premier de la session — a donné au gouvernement la plus grosse majorité qu'il ait jamais eu dans la législature actuelle. La motion de non-confiance a été battue par 39 voix contre 4. Un seul conservateur, J.-H. Cotter (Assiniboia) a appuyé les trois travaillistes.

**Le Bureau d'Epargne provincial**

S.-J. Farmer, député travailliste de Winnipeg, propose la nomination d'un comité spécial de huit membres chargé de faire une enquête sur toutes les circonstances se rapportant à la fermeture du Bureau d'Epargne provincial. M. Bracken approuve chaleureusement cette motion.

**Démonstration de chômeurs**

Jeudi après-midi, William Ivens, député ouvrier, attire l'attention de la Chambre sur une masse de sans-travail réunis devant le Parlement et demande au premier ministre s'il est vrai qu'il a refusé de recevoir leur députation, sous prétexte que la Chambre siège.

M. Bracken répond qu'il a consenti à recevoir la députation vendredi matin, mais leur a fait dire qu'il ne pouvait s'occuper d'elle pendant la séance. Les organisateurs de la manifestation ont été prévenus qu'il était inutile de se faire accompagner d'une foule imposante pour obtenir une audience. Le premier ministre a reçu les mêmes gens il y a quelques jours, les a écoutés pendant deux heures, a pris note de leurs griefs et les a transmis aux autorités municipales dont ils sont du ressort.

Mme Edith Rogers, libérale, représentante de la province dans le comité de secours de la ville, donne quelques explications sur la nature des plaintes qu'elle déclare sans fondements.

Le premier ministre Bracken déclare qu'en transférant les comptes du Bureau d'Epargne provincial aux banques autorisées et fermant l'institution, le gouvernement a protégé les intérêts des 42,000 déposants de la façon la plus économique pour la province.

M. Bracken annonce que les prochaines élections générales auront lieu entre la date de prorogation de la législature et la fin de juillet.

## Les voyages payables à tempérament

New-York. — La Ligne Cunard, qui a pris tant d'initiatives, vient de décider d'adopter, avec le concours de la banque Morris, le système de paiement de son passage à tempérament. Un touriste peut maintenant verser 25 p. c. du prix de son billet pour l'Europe ou pour une croisière autour du monde et ne payer le reste qu'au cours de l'année en dix autres paiements successifs. Le premier paiement qui suit le versement accompagnant l'achat du billet est fixé à 60 jours après le départ pour le voyage.

Ce système de vente de billets à tempérament ne s'applique qu'aux Etats-Unis.

## L'APOTRE DE LA PAIX EST MORT

### La France va faire à son homme d'Etat Aristide Briand des funérailles nationales

Paris. — Aristide Briand, l'"apôtre de la paix", est mort lundi, à 1 h. 30 de l'après-midi.

La Chambre et le Sénat, en apprenant la nouvelle, ont levé leur séance en signe de deuil. On fera au défunt des funérailles nationales. M. Briand, qui était âgé de 69 ans, s'était retiré récemment comme ministre des affaires étrangères dans le cabinet Laval, à cause de sa santé, et depuis ce temps, il était sous les soins des médecins. Il vivait à sa maison de campagne, à Cocherel, mais la semaine dernière, il était revenu à Paris afin de se trouver près des spécialistes pour le coeur qui le soignaient.

**Carrière politique active**

La mort de M. Briand met fin à l'une des carrières les plus actives de l'histoire politique de la France moderne. Il a détenu le portefeuille des affaires étrangères dans tous les cabinets qui se sont succédé depuis la guerre. C'est comme ministre des affaires étrangères qu'il a participé au parti Briand-Kellogg, qui rendait la guerre illégale, au pacte de Locarno et lancé l'idée des Etats-Unis d'Europe. Mais il fut aussi premier ministre une douzaine de fois.

**A Genève**

Genève. — M. Paul Hymans, de Belgique, président de l'assemblée de la Ligue des Nations, en faisant l'éloge de M. Briand, a salué en lui l'incarnation de l'idéal de la paix et de la gloire de la France.

A l'annonce de sa mort, tous les délégués, les journalistes et les spectateurs se sont levés spontanément. La séance a été suspendue pendant quinze minutes.

**A Londres**

Londres. — Sa Majesté, informée de la mort d'Aristide Briand, a envoyé immédiatement un message de sympathie à la nation française. Sir Austin Chamberlain qui, comme ministre des affaires étrangères de 1924 à 1929, a beaucoup fréquenté l'homme d'Etat, a dit qu'il venait de perdre l'un de ses plus chers amis. "Briand n'était pas seulement un grand Français, mais le plus grand Européen de nous tous, passionnément dévoué à la cause de la paix."

## L'établissement sur les terres

Ottawa. — Le ministre du travail, M. Gordon, annonçait récemment à la Chambre des Communes que 44,000 personnes qui vivaient auparavant dans les centres industriels du Canada avaient été établies sur des terres. Un député de l'Ouest, M. Bothwell (Swift Current, Sask), voulant en savoir davantage, a posé une interpellation à laquelle M. Gordon a répondu aussitôt.

Grâce, dit-il, à l'effort coordonné et coopératif du ministère fédéral de l'immigration et de la colonisation ainsi que des autorités du Pacifique Canadien et du Canadien National, 6,352 familles, de cinq personnes en moyenne chacune, ont été établies sur des terres; 13,199 célibataires ont été embauchés pour le travail agricole. Ces établissements et ces embauchages n'ont occasionné aucun déboursé d'argent. Voici comment ils se répartissent par province:

| | Familles | Célibataires |
|---|---|---|
| Colombie britannique | 534 | 136 |
| Alberta | 2,193 | 3,520 |
| Saskatchewan | 1,455 | 1,929 |
| Manitoba | 661 | 2,002 |
| Ontario | 611 | 4,165 |
| Québec | 761 | 747 |
| Nouveau-Brunswick | 42 | 393 |
| Nouvelle-Ecosse | 81 | 276 |
| Ile du Prince-Edouard | 14 | 11 |

Le total des personnes ainsi établies ou embauchées est de 44,959.

## La poste aérienne de l'Ouest va finir avec ce mois

Calgary — On vient d'être informé d'une façon catégorique que le service de poste aérienne de l'Ouest se terminera le 31 mars. Le ministère des postes a avisé la "Canadian Airways" qu'à la suite d'une réduction substantielle des crédits pour le service de la poste aérienne, il sera impossible de maintenir le service à travers les prairies à partir du 1er avril.

## MGR VILLENEUVE PARLE A LA RADIO

### Le nouvel archevêque de Québec prend contact par les airs avec toute la population de son diocèse — Un mot pour chaque catégorie de fidèles — Merci au nom du diocèse de Gravelbourg

Québec. — A deux reprises, le dimanche qui a suivi son intronisation, la radio a porté dans les foyers du diocèse de Québec et au-delà la voix de S. E. Mgr Rodrigue Villeneuve.

"A la suite de l'exemple donné par notre Saint-Père le Pape, dit-il, je veux profiter de l'admirable invention qui nous est donnée pour prendre contact avec toutes les paroisses, avec tout mon diocèse; d'abord pour vous dire combien je suis heureux d'être votre père."

Son Excellence salue ensuite les fidèles de son diocèse comme des "fils très dignes", puis il s'adresse à chaque catégorie en particulier. D'abord à ses prêtres, dont il requiert l'affection et le dévouement, puis aux religieux et religieuses, qu'il invite "à dresser, sans fléchir, le drapeau de la piété évangélique".

Mgr Villeneuve s'adresse ensuite de façon toute particulière à ses fidèles de la ville de Québec, qui lui ont fait un accueil si enthousiaste. Il salue aussi tous les catholiques de son diocèse et du dehors, "vous qui, dit-il, écoutez les accents de ma tendresse et de mes prières".

Ces prières, le pasteur les adresse également aux coupables, aux tièdes, et aux étrangers à notre foi.

**Pour ceux qui souffrent**

Il n'oublie pas ceux qui souffrent, les malades. "J'ai dans ma pensée présentement, ceux qui souffrent.

"Oh! écoutez-moi je vous prie, et tournez nos regards vers la croix de Jésus-Christ. Pensez à l'amour qui l'a fait souffrir. Vous, chers pauvres, songez bien que Jésus est né dans une étable. En regardant ceux qui vous paraissent riches, ne laissez pas entrer dans votre âme l'amertume et la colère."

A ceux qui tiennent dans leurs mains le sort des travailleurs, Son Excellence demande de donner ce qui est raisonnable, et il conseille aux travailleurs de ne réclamer que ce qui est juste.

**Les époux et épouses**

Les paroles suivantes du pasteur sont à l'adresse des époux et des épouses, puis des pères et des mères. "Soyez tendres et dévoués, dit-il à ces derniers, mais ne cessez pas d'être vigilants pour protéger les enfants nés de votre coeur.

"Jeunes gens et jeunes filles, songez bien que votre coeur est un vase de cristal que vous devez porter sur une route accidentée et remplie de voleurs".

Son Excellence ne veut pas oublier non plus les écoliers, les enfants et les vieillards, à qui il dit des paroles pleines de réconfort, puis il lance une supplication touchante aux pécheurs. "Vous, pécheurs, s'écrie-t-il, permettez que je m'adresse aussi à vous, non pour vous humilier, mais pour vous plaindre. Ne désespérez pas. Tournez vos yeux vers le Seigneur. Obtenez son amour par la Vierge Marie."

**La bénédiction apostolique**

L'archevêque termine par une nouvelle supplication, mais à tous ses diocésains cette fois. Il veut qu'ils aillent à Notre-Seigneur. "Vous tous, pensez à la douceur de son amour et à la grandeur de sa miséricorde. Allez vous pendre au cou de Jésus-Christ, tel est le voeu que votre archevêque formule pour vous tous, en vous accordant sa bénédiction apostolique. Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit."

Combien, en se jetant à genoux pour recevoir cette bénédiction de leur évêque, ont dû essuyer les larmes que l'émotion faisait monter à leurs yeux.

A l'heure du souper, alors qu'il parlait pendant le programme de la Société nationale d'hospitalisation, Mgr Villeneuve s'attacha surtout à remercier ses "chers diocésains" de leur générosité à l'égard de ses oeuvres de Gravelbourg.

**Expression de gratitude**

"Après que je vous ai salués comme mes fils, dit-il, laissez-moi un instant, ce soir, me retourner vers le lointain diocèse de Gravelbourg, que je quittais ces jours derniers, mais vers lequel mon souvenir ne manque pas de se diriger encore.

"C'est plutôt pour vous témoigner la reconnaissance que j'en ai rapportée. La province de Québec, le diocèse de Québec en particulier, a répondu de façon émouvante aux appels pressants que je lui faisais, comme évêque de Gravelbourg. Il a donné généreusement, soit au profit du collège Mathieu qui a pu être rouvert, soit au profit de communautés religieuses, soit au profit des fermiers.

"Votre générosité a vengé l'honneur de la charité, de la religion catholique. Je vous réitère le plus cordial et le plus vif merci."

## DES DEMANDES INACCEPTABLES

### La Chine ne peut accepter les conditions des Japonais et n'a pas l'intention de céder

Changhai. — Le gouvernement national chinois a rejeté les nouvelles demandes des Japonais. Le ministre des affaires étrangères, M. Lo Wen Kan, a déclaré officiellement que les demandes du Japon ne sont pas acceptables pour la Chine et que son pays continuera la résistance. La Chine, dit-il, ne peut accepter des conditions incompatibles avec la dignité d'une nation, des conditions qui ne sont pas raisonnables et qui violent ses droits souverains. Il y a un mois les troupes japonaises ont attaqué les Chinois après que le maire Wu Teh Chen, de Changhai, eut apporté à leur ultimatum une réponse qu'ils avaient trouvée satisfaisante. La Chine n'a pas déclaré la guerre au Japon; aussi, tout en résistant aux attaques des Japonais, est-elle disposée à accueillir les offres de médiation amicale des puissances. Le gouvernement national, dit-il en conclusion, a déclaré qu'il ne céderait pas sous la pression militaire du Japon et il n'a pas l'intention de céder.

**Morts en combattant**

Deux généraux chinois, les généraux Tang Chi Shui et Oung Chao Yuan, tous deux de la 19ème armée de route, sont morts en défendant les forts de Wousoung. Ils ont refusé de se rendre aux ordres du général Tsai Tink Kai et d'évacuer les forts lorsque les troupes chinoises ont battu en retraite. Ils ont préféré tomber en combattant et ils ont laissé un message où ils supplient la nation de "continuer à résister à l'envahisseur étranger" en exprimant l'espoir que le territoire perdu sera bientôt reconquis.

**Les orphelins**

Les milliers d'enfants qui sont devenus orphelins à la suite de la guerre dans la région de Changhai constituent le problème le plus délicat que les autorités de Changhai aient à régler. Les sociétés charitables et nombre de particuliers de l'établissement international nourrissent actuellement ces petits malheureux, mais si l'on ne prend bientôt des mesures définitives, l'on aura bientôt des hordes de petits barbares tout comme on en a eu en Russie.

## C'est dans le Québec que ça va le mieux

Québec. — La province de Québec n'a pas eu besoin du gouvernement fédéral, l'an dernier, pour payer les intérêts et le capital de ses obligations.

C'est ce qui ressort d'une dépêche d'Ottawa publiée dans les journaux du Canada et dans laquelle on rapportait que le premier ministre Bennett venait de déposer sur la table de la Chambre une liste des provinces qui ont dû recourir aux bons offices du fédéral, l'an dernier, pour conserver leur crédit.

Cinq provinces, la Saskatchewna, la Colombie britannique, l'Alberta, le Manitoba et l'Ontario ont ainsi emprunté une somme de $29,987,493 du Trésor canadien, et le nom de la province de Québec n'apparaissait pas dans la liste.

## L'immigration au Canada

Ottawa. — Le ministre de l'immigration, M. Gordon, a appris à M. Luchkovitch, député progressiste de Végreville, Alberta, que 27,530 immigrants sont entrés au Canada en 1931, dont 16,361 britanniques. Au cours de la même année, 6,582 immigrants ont été déportés, dont 5,289 britanniques.

Parlement Fédéral

## LE SALAIRE DES FONCTIONNAIRES

### Après un long débat, le gouvernement, par une majorité de 55, obtient l'autorisation de faire étudier en comité une réduction de 10 pour cent — L'enquête sur la Beauharnois au Sénat

Ottawa. — La Chambre a été saisie d'une résolution radicale, inscrite au feuilleton et défendue par M. J.-S. Woodsworth. Le député travailliste de Winnipeg continue sa campagne en faveur des principes les plus avancés de l'économie politique nouvelle. Pour lui, le capitalisme est un immense fiasco. Le chômage en est une preuve évidente. Pour replacer le monde sur des bases solides il faut instituer une vaste coopérative des ressources naturelles et des moyens de production.

Par sa résolution M. Woodsworth ne demande rien moins que la reconnaissance des principes communistes au Canada. "L'établissement d'une communauté coopérative dans laquelle toutes les ressources naturelles et les moyens de production seront employés dans l'intérêt du peuple et non pour le bénéfice de quelques-uns", cela veut dire tout simplement la mise en commun des richesses, la conscription des biens immeubles, de la terre, de l'industrie et du commerce.

Le débat a été moins intéressant qu'on ne l'aurait cru. La Chambre était déserte. Pas un ministre ne s'est prononcé.

Que le capitalisme ait entraîné des abus, personne ne le niera. Que notre structure économique chancelle, personne encore, croyons-nous, n'osera le démentir. Mais que l'on propose au mal un remède aussi dangereux, cela dépasse les limites du bon sens. M. Woodsworth a bien mal choisi son jour pour soulever cette question. A l'heure où de nombreux sans-travail marchaient sur la capitale, au moment même où des gendarmes armés gardaient toutes les entrées du Parlement, nous aurions pu nous dispenser d'un traité sur l'esclavage industriel moderne.

**Les salaires des fonctionnaires**

Pas moins de quatre séances ont été consacrées à l'étude de la résolution autorisant le gouvernement à réduire de dix pour cent les traitements des fonctionnaires. Une avalanche de discours pour et contre.

Le gouvernement, avec l'appui de presque tout le "ginger group" et de deux députés libéraux en vue, a obtenu, par un vote de 83 à 28, l'autorisation de faire étudier en comité cette fameuse résolution. M. Mitchell-F. Hepburn (libéral d'Elgin-Ouest) et M. Thomas Cayley (libéral, Oxford-Sud), se sont prononcés en faveur de la résolution, tandis que les autres députés libéraux ont voté contre.

**L'enquête de la Beauharnois**

Au comité sénatorial d'enquête, le sénateur Donat Raymond a dit reconnaître avoir reçu, en 1930, de M. R.-O. Sweezy, ex-président de l'électrique de Beauharnois, $200,000 pour la caisse électorale du parti libéral. Avec la permission du comité, le sénateur a lu une déclaration rappelant le rapport que le comité de la Chambre des communes a fait à la dernière session. Dans ce rapport, le comité a commenté avec réprobation le fait que le sénateur n'a pas, au cours de son témoignage, révélé que cette contribution lui avait été versée.

Le rapport disait qu'il "était inconcevable que M. Sweezy pût avoir donné cet argent s'il n'avait pas pensé que l'influence politique du sénateur Raymond valait cette somme".

M. Raymond a ensuite expliqué qu'en 1930 il agissait comme dépositaire du parti libéral. Il a reçu la somme en question de M. Sweezey, mais il n'avait pas sollicité cette contribution. Cette somme, il l'a remise au trésorier du parti libéral.

**M. Sweezy**

M. Sweezy est interrogé sur l'organisation financière des syndicats du début de l'entreprise de Beauharnois.

La question des contributions électorales est alors ramenée sur le tapis. M. Sweezey affirme avoir donné à diverses reprises au sénateur Haydon, pour la caisse électorale du parti libéral, des sommes formant un total de $600,000 à $700,000. A une ou deux occasions, le président de la "Beauharnois" avait demandé s'il pouvait verser ces contributions au sénateur Raymond, sachant que le sénateur Raymond était le dépositaire du parti libéral. M. Haydon avait consenti à cela. Les versements ont été faits peu avant les élections de 1930 et se sont échelonnés sur quelques semaines. Le président ne pouvait pas recueillir toute la somme d'un seul coup.

A Montréal, M. Sweezey avait versé $10,000 au dépositaire du parti conservateur, le général Eric McCuaig. Il ne se rappelle pas avoir fait d'autre contribution à une caisse électorale fédérale.

— Saviez-vous qu'il était d'usage pour les deux partis d'accepter des contributions électorales?

M. Sweezey. — Je le savais déjà vaguement, mais je l'ai su clairement après mon entrée dans la "Beauharnois".

— Vous désiriez n'être pas moins généreux que les banquiers et les industriels, sous ce rapport: saviez-vous alors que ces gens souscrivaient aux caisses électorales?

— J'ai cherché à m'assurer s'ils le faisaient, et on m'a dit que j'étais bien naïf si j'ignorais cela.

Répondant à M. R.-S. Robertson, avocat du sénateur Haydon, le témoin dit qu'il a appris que toute organisation importante occupant quelque position à l'horizon politique contribuait habituellement aux caisses des deux partis. L'organisation plaçait un enjeu plus important sur le parti qui lui paraissait devoir gagner.

A Montréal, un M. Cartier s'était mis en contact avec lui et lui avait demandé de souscrire à la caisse conservatrice. Il fut question d'une somme de $200,000, mais "cela n'aboutit à rien". M. Cartier n'a pas dit qu'il agissait sous l'inspiration du général A.-D. McRae, l'organisateur conservateur. M. Sweezey désirait réfléchir sur la question des $200,000 et avant qu'il eût pris sa décision, on lui a dit de laisser tomber la requête. Aucun autre membre du parti conservateur ne l'a invité à faire des contributions.

## ENLEVEMENT DU FILS LINDBERGH

### On n'a aucune nouvelle de l'enfant et l'on n'a découvert aucune trace des ravisseurs

Hopewell, New-Jersey. — Le jeune fils de l'aviateur et de Mme Lindbergh a été enlevé.

L'enfant, qui a 20 mois, dormait dans son berceau lorsqu'il a été enlevé. Les ravisseurs ont pénétré par une fenêtre à trente pieds du sol. Au bord de la fenêtre, on a trouvé un billet dont le contenu n'a pas été révélé. Toutefois, la police a laissé entendre qu'il y était question d'une rançon. On a trouvé des empreintes de chaussures de femme et de mocassins et la trace du passage d'une automobile près de l'habitation.

Un ouvrier a révélé à la police que, quelques heures avant le moment où l'enlèvement paraît avoir eu lieu, deux hommes en automobile lui ont demandé où se trouvait la demeure des Lindbergh. Plus tard, on a trouvé près de Hopewell une automobile abandonnée dont la description correspond à celle que l'ouvrier a donnée de l'auto des deux inconnus. La police a constaté que l'automobile abandonnée avait été volée à un nommé Samuel Mandel, de Brooklyn.

Mme Lindbergh, qui attend un second enfant, dit que le bébé enlevé souffre d'un fort rhume et elle craint que le froid n'ait aggravé son état.

L'enlèvement a créé un vif émoi un peu partout dans les Etats-Unis et dans le monde entier, et les télégrammes de sympathie arrivent de partout. Les conjectures se multiplient et la police se voit indiquer une nouvelle piste chaque minute.

Lindbergh est prêt à payer n'importe quelle rançon pour le retour de son fils. Il a reçu de nombreuses offres de secours. Quatre avions survolent la région accidentée qui entoure Hopewell en prenant des photographies, au cas où les ravisseurs se seraient réfugiés dans les montagnes.

On a arrêté Henry Johnson, ami de Betty Gow, la bonne de l'enfant, mais l'interrogatoire qu'il a subi demeure secret.

On croit que les ravisseurs ont communiqué avec les parents et que le bébé va leur être rendu moyennant une forte rançon.

# L'EGLISE ET LES MARIAGES MIXTES

## A propos d'un récent Décret

Une dépêche de la "Presse Associée" du 5 février dernier nous annonçait une nouvelle réglementation du Saint-Office concernant les mariages mixtes.

A lire certains journaux, on avait l'impression que Rome adoptait tout un luxe de précautions insolites et sévères en vue de resserrer la législation en cette matière, pour ce qui a trait surtout à l'éducation catholique des enfants: invalidité du mariage, excommunication des délinquants; privation de sépulture ecclésiastique, etc.

Voyons ce qu'il en est de tout cela à la lumière du Décret textuel, tel qu'il apparait dans les "Acta Apostolicae Sedis" du 20 janvier 1932, organe officiel du Saint-Siège.

Rappelons d'abord brièvement quelques vérités. Toujours l'Eglise a réprouvé les mariages mixtes et cherché à les empêcher ou restreindre par diverses mesures. Nous n'avons pas à insister ici sur la sagesse de ces défenses. Actuellement l'union d'un catholique avec une personne non catholique est sujette à un empêchement. Si la personne non catholique est baptisée, l'empêchement, dit de "religion mixte", est prohibant, et rend le mariage, conclu sans dispense, illicite, bien qu'il reste valide (1).

Si la partie non catholique n'est pas baptisée, l'empêchement, dit de "disparité de culte", est dirimant et tout mariage de ce genre, contracté sans dispense, est invalide.

Mais dans l'un et l'autre cas, l'Eglise n'accorde de dispense que s'il y a quelque raison grave, — nous nous contentons de mentionner le fait, sans y insister davantage ici, — et, de plus, moyennant certaines conditions. La partie non catholique devra promettre d'écarter de son conjoint tout danger de perversion. Les deux époux devront s'engager à faire baptiser et élever tous leurs enfants dans la religion catholique. Le Saint-Siège exige la certitude morale que ces promesses seront tenues.

Ces conditions sont d'ordre naturel, de droit divin. Le présent Décret, du reste, le rappelle expressément. C'est dire que l'Eglise ne peut accorder de dispense valide de ces empêchements, sans espérer que les époux rempliront leurs engagements.

Et cela se conçoit. Si la première fin du mariage est de procurer à Dieu de nouveaux adorateurs, comment l'Eglise peut-elle sanctionner une union destinée à engendrer des êtres qui rendront hommage au Créateur dans une religion fausse?

Aussi, antérieurement à ce Décret, ni le Pape, ni aucun évêque, ni aucun prêtre ne pouvait validement permettre un tel mariage, s'il y avait danger prochain de perversion pour la partie catholique ou les enfants à venir.

Ceci dit, venons-en au Décret. Le Saint-Office constate d'abord que certains mariages mixtes se contractent avec les conditions voulues; mais celles-ci, ajoute-t-il, seront parfois rédigées de telle sorte que leur accomplissement, en ce qui regarde l'éducation catholique des enfants, ne pourra être efficacement exigé à cause des lois civiles, ou même sera empêché par l'autorité séculière.

Qu'est-à-dire? Le Décret semble viser la situation faite aux catholiques de certains pays. Supposons, par exemple, une contrée où la loi proclame de telles promesses nulles, comme contraires à la liberté de conscience, ou encore prescrit que les garçons seront élevés dans la religion du père et les filles dans celle de la mère.

Que dirait-on d'époux qui, dans ces circonstances, promettraient d'élever tous leurs enfants dans la foi catholique, mais avec la ferme intention de ne pas tenir leurs engagements, en se retranchant derrière la loi civile? La question se ramène à ceci: vaut-il mieux obéir à Dieu ou aux hommes? Et si l'on prévoit que l'on n'aura pas le courage ou la possibilité de désobéir à une loi injuste, n'est-il pas mieux de ne rien promettre... et de ne pas se marier?

Après avoir rappelé qu'il s'agit ici d'une prescription de droit naturel et divin, les Eminentissimes Cardinaux, s'appuyant sur la dernière Encyclique du mariage "Casti Connubii", rappellent à tous ceux qui auraient reçu du Saint-Siège pouvoir de dispenser de ces empêchements qu'ils ne peuvent le faire, sans exiger des conditions telles que personne ne puisse en empêcher l'exécution, même en vertu des lois civiles du pays où vivent les futurs époux ou qu'ils prévoient devoir habiter; sans quoi la dispense est nulle et invalide.

Le Souverain Pontife a confirmé et ordonné la publication de cette résolution le 14 janvier 1932.

Le Décret s'arrête là.

En somme, de quoi s'agit-il?

L'Eglise, en face d'un nouveau danger, créé par certaines lois civiles injustes, rappelle les prescriptions du Code de Droit Canonique concernant les conditions à exiger dans les mariages mixtes.

Elle redit d'une façon explicite ce que théologiens et canonistes savaient parfaitement, qu'une dispense accordée en pareil cas est invalide, sans la promesse de l'accomplissement des conditions.

C'est une loi positive confirmant une loi naturelle et divine.

Louis-C. de LERY, S.J.

(1) En pratique, aucun prêtre autorisé ne voudra assister à un tel mariage, lequel deviendrait nul par vice de forme ou clandestinité.



## Vers la vie religieuse

"Va, vends ce que tu as, donnes-en le prix au pauvres, puis viens et suis-moi."

C'est pour répondre à cet appel si suave du Maitre que sept généreuses jeunes filles de notre Ouest canadien partaient, le 29 février, lundi, pour aller se consacrer au Seigneur dans l'Institut des Soeurs de Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe.

Voici les noms des nouvelles élues: Delima Morin, Eva Morin, Gabrielle Morin, M.-Ange Roy, Marie Melançon, Agathe Mondor, M.-Jeanne Marcoux.

Gloire à saint Joseph qui a daigné embellir son humble parterre de sept lys nouveaux!

A vous, fleurs choisies du Bon Dieu, nous souhaitons, avec la persévérance, le bonheur et la sainteté.

Et vous, parents chrétiens, réjouissez-vous: le coeur de votre enfant se double du Coeur très aimant de son Dieu pour vous aimer avec l'exquise délicatesse des saintes affections.

## Apostolat de la Prière et Ligue du Sacré-Coeur

Intention générale bénie par le Saint-Père pour le mois de mars: la dévotion à saint Joseph, patron de l'Eglise universelle.

La petite maison de Nazareth a vu les commencements de l'Eglise universelle. Elle en a vu grandir le fondateur Jésus; elle a vu Marie former la chair et le sang qui devaient racheter le monde; elle a vu Joseph gouverner cette Eglise encore cachée, qui resplendissait déjà devant Dieu de toutes les gloires de l'avenir; gloires de baptême et de conquête, gloires du martyre, gloires de sainteté. Toutes les grâces qui devaient sanctifier l'Eglise bouillonnaient déjà dans les Coeurs de Jésus et de Marie. Joseph vivait dans ce double rayonnement de grâces, enveloppe de gloire invisible, abîmé dans un profond respect pour Marie, abîmé dans l'adoration devant Jésus; il se sentait vivre en plein mystère, lui, humble charpentier. Pourtant l'humble charpentier commandait dans Nazareth; Jésus et Marie lui obéissaient... L'Eglise maintenant triomphe à Rome; elle triomphe au ciel. Jésus et Marie se souviennent que Joseph en a gouverné les humbles commencements. L'Eglise universelle se souvient aussi: elle invoque son saint Patron; elle sait qu'il est toujours puissant.

Intention missionnaire: l'âme septentrionale.



# ECHOS D'EUROPE

## Le système électoral reste le même en France

Paris. — Par 216 voix contre 1, le Sénat a adopté l'ensemble du projet de loi électorale maintenant le deuxième tour de scrutin, le vote facultatif et écartant l'électorat et l'éligibilité des femmes.

Le Sénat a donc maintenu le système électoral actuel.

On sait que la Chambre avait supprimé le second tour de scrutin, rendu le vote obligatoire et accordé aux femmes le droit de vote et l'éligibilité.

## La mort du savant Guillaume Bigourdan

Paris. — L'astronome français Guillaume Bigourdan, ancien président de l'Académie des sciences, est mort. Il était âgé de 80 ans. Il était directeur de l'observatoire de Paris et avait publié un bon nombre d'ouvrages sur l'astronomie et d'autres sciences.

## Une basilique transformée en musée antireligieux

La "Pravda", journal de Moscou, annonce que l'une des plus belles basiliques de l'ancienne Russie, l'antique cathédrale de Kazan, à Saint-Pétersbourg, devenu Leningrad, sera incessamment transformée en un musée antireligieux "modèle".

Une autre dépêche de Moscou signale que les "sans-Dieu" ont reçu du gouvernement une subvention de 200,000 roubles (environ 2,500,000 francs), pour l'aménagement d'un théâtre spécial, exclusivement consacré à la propagande antireligieuse.

La saison, qui va commencer ces jours-ci, sera inaugurée par le "Dieu bourgeois", de Maxime Gorki, écrit exprès pour ce théâtre. En cas de succès, la subvention de 200,000 roubles sera versée annuellement à la "Ligue des Saint-Dieu militants", organisatrice.

Soulignons que cette initiative théâtrale a été provoquée parce qu'on a constaté un affaiblissement de la propagande athéiste. On déplore à Moscou cet état de choses. Félicitons-nous-en, car cet insuccès démontre combien les esprits demeurent réfractaires, en Russie, à l'incroyance, même officielle, ce qui indique que, quoique fassent les "sans-Dieu", la foi finalement vaincra.



## Les membres de l'Académie française

Voici la liste des membres actuels de l'Académie française, avec la date de leur élection:

MM. Paul Bourget (élu en 1849); Gabriel Hanotaux, 1897; Henri Lavedan, 1898; René Bazin, 1903; Maurice Donnay, 1907; Raymond Poincaré, 1909; Eugène Brieux, 1909; René Doumic, 1909; Marcel Prévost, 1909; Henri de Régnier, 1911; Maréchal Lyautey, 1912; Pierre de la Gorce, 1914; Henri Bergson, 1914; Louis Barthou, 1918; Mgr Alfred Baudrillart, 1918; Jules Cambon, 1918; Henri Bordeaux, 1919; Joseph Bédier, 1920; André Chevrillon, 1922; Georges Goyau, 1923; Abbé Henri Brémond, 1923; Edouard Estaunié, 1923; Henri Robert, 1923; Camille Jullian, 1924; Georges Lecomte, 1924; Emile Picard, 1924; Albert Besnard, 1924; Louis Bertrand, 1925; Duc Auguste de la Force, 1925; Paul Valéry, 1925; Abel Hermant, 1927; Emile Mâle, 1927; Louis Madelin, 1927; Maurice Paléologue, 1928; Maréchal Philippe Pétain, 1929; André Chaumeix, 1930; Pierre Benoit, 1931; Général Maxime Weygand, 1931.

## Comment les Soviets se débarrassent des enfants tarés

La "Bonne Revue", périodique de la famille chrétienne paraissant à Digne (Basses-Alpes), publie l'entrefilet suivant que nos lecteurs ne liront pas sans un mouvement d'horreur:

D'un missionnaire sur la frontière russe: "On m'a rapporté, l'autre jour, une histoire horrible et celui qui en a parlé dans une réunion de soviets, l'a fait sous serment. A Moscou, la police fit une rafle dans les rues et tous les enfants qui traînaient sans domicile furent rassemblés. Ils subirent une inspection médicale et de leur nombre, on mit à part de 1,200 à 1,400 individus. En leur offrant de bons repas et autres faveurs, on parvint à les faire marcher avec des cavaliers en dehors de Moscou. Là, dans la campagne, on leur fournit encore un bon repas. Puis, ils reprirent leur marche. A chaque étape, on les nourrissait bien. Enfin, vint la dernière halte. Les soldats et les cavaliers entourèrent le groupe d'enfants, les forçant à se grouper serrés. Un commandement retentit! Les cavaliers s'enfuient au grand galop dans toutes les directions. Les enfants les suivaient des yeux, étonnés. Un second commandement se fit entendre. Des mitrailleuses cachées dans les buissons crépitèrent. En quelques secondes, le groupe d'enfants n'était plus qu'une masse de cadavres et d'agonisants. Les mitrailleuses se turent. Les soldats revinrent et enterrèrent ce qui restait.

"Et pourquoi tout cela?

"Parce que ces enfants qui vivaient dans les rues de Moscou étaient tous si contaminés et physiquement gangrenés, qu'ils devenaient un danger public et que le gouvernement n'avait pas d'autres moyens pour s'en débarrasser!"

## Le Congrès Eucharistique de Dublin

On sait que le Congrès Eucharistique de Dublin aura lieu cette année du 19 au 26 juin. Le "Devoir", de Montréal, qui a obtenu tant de succès avec les voyages organisés lors des Congrès de Chicago, de Sydney et de Carthage, organise encore le voyage de Dublin, en collaboration avec la "Liberté", le "Droit" et l'"Evangéline". Les voyageurs visiteront à cette occasion l'Irlande au complet, l'Ecosse et l'Angleterre, puis la France (Lisieux, Lourdes et Paris), l'Allemagne du Rhin, la Suisse et enfin l'Italie avec Rome, où les attendent les bénédictions du Souverain Pontife. Six itinéraires au choix en trois classes différentes.

Demandez à la Liberté le livret illustré donnant tous les détails du voyage.

LONDRES. — L'une des plus importantes firmes de métaux précieux de Londres estime que le peuple anglais possède la valeur d'un milliard de livres sterling en or monnayé et en objets d'or.

JERUSALEM. — L'ex-roi Alphonse d'Espagne, qui voyage en Palestine, a déclaré "incroyablement comique" la nouvelle qu'il avait publié un manifeste demandant aux Espagnols de s'unir pour la restauration de la monarchie.

VOLUME XIX. WINNIPEG, MAN., MERCREDI 9 MARS 1932 NUMERO 41

La puissance d'un peuple est manifestement liée à sa prospérité matérielle et la prospérité matérielle dépend avant tout des produits et des progrès de l'agriculture.

MGR TURINAZ.

# LA LIBERTÉ

Rien n'est si risqué que d'essayer de déchiffrer l'avenir. Mais, quand il s'agit du catholicisme, on peut affirmer que les pessimistes ont toujours tort!

Pierre BATIFFOL.

## LE RÉV. J.-S. BONNELL... ET SES OPINIONS

Brièvement nous réfutons deux arguments contre l'Infaillibilité du Pape de Rome, apportés, il y a quelque temps, par M. Bonnell dans l'église Westminster de Winnipeg.

*1er argument de M. Bonnell:* Condamnation d'Honorius.

L'Eglise a condamné le pape Honorius. Voilà donc au moins un pape qui n'est pas infaillible. L'Infaillibilité n'est donc pas une vérité de foi...

Plaçons d'abord le récit dans son cadre.

Nous sommes au début du 7ème siècle, près de deux siècles après l'apparition des doctrines d'Eutychès. Malgré sa condamnation, l'Eutychianisme continuait ses ravages en Orient sous les dehors du Monophysisme, si bien que l'empereur Héraclius voulut trouver une formule qui satisfît une bonne fois, catholiques et monophysites. C'est par l'intermédiaire de Sergius et d'autres, qu'une formule de conciliation fut soumise pour approbation, au pape Honorius. *"Jésus-Christ est une seule personne,* disait la formule, *qui opère à la fois par la divinité et par l'humanité."* Sans se douter du danger que courrait l'Orient grâce cette formule, bien catholique par ailleurs, mais qui prêtait à la fausse interprétation des Orientaux, Honorius l'accepta et en permit l'usage. Et ce qui était à prévoir arriva. L'erreur s'installa à demeure sur le siège de Constantinople et sema pour longtemps la division au sein de l'Eglise orientale.

C'est pour mettre fin à ce déplorable état de choses que fut réuni en 681 le Concile de Constantinople. Et c'est ce Concile — le 6ème oecuménique — qui exposa "clairement" la doctrine de l'Eglise, précisant bien l'existence dans le Christ, des deux natures, des deux volontés et des deux opérations et qui condamna les erreurs monothélites, leurs principaux fauteurs et avec eux Honorius.

Et maintenant au fait! Cette condamnation détruit-elle l'Infaillibilité?

Non pas; et voici pourquoi.

Deux conditions sont nécessaires pour porter atteinte à l'Infaillibilité d'un pape. La première, c'est que la condamnation de ce pape s'adresse à lui comme à un hérétique formel; la seconde qu'elle l'atteigne comme docteur officiel de l'Eglise ayant à ce titre enseigné une fausseté doctrinale.

Or aucune de ces conditions ne se vérifie dans la condamnation d'Honorius.

La formule acceptée par lui répond *absolument,* nous l'avons vu, à l'idée catholique des deux natures en Jésus-Christ. Son acceptation n'est donc pas une erreur doctrinale. *"Sa foi fut incontestablement toujours orthodoxe"* et il n'est *"frappé* (par l'Eglise) *que pour avoir* favorisé *l'hérésie."* ("Hist. de Relig. et de l'Eglise', par Mgr Cauly, p. 389.)

Allons plus loin. Admettons pour un instant qu'Honorius soit hérétique, condamné formellement par l'Eglise. Il reste encore vrai que cette condamnation n'atteint que le docteur privé et non le magistère infaillible parlant au nom de l'Eglise universelle, car aucune des décisions officielles doctrinales d'Honorius n'est entachée de monophycisme.

La conclusion de M. Bonnell est cette fois encore trop large pour ses prémisses et laisse intact le dogme *embarrassant* de l'Infaillibilité.

*2ème argument de M. Bonnell:* Dogmes abandonnés.

L'Encyclique *Unam Sanctam* enseigne que tous les protestants sont damnés. Or il n'est pas un catholique bien pensant qui admette aujourd'hui pareille doctrine. Preuve que les dogmes évoluent et que le pape qui les définit n'est pas du tout infaillible.

Si la longueur de nos réponses se devait mesurer au sérieux des questions faites, il suffirait de nier gratuitement une affirmation gratuite et de rejeter ce raisonnement basé sur une majeur évidemment fausse.

*"Hors de l'Eglise point de salut"*, dit l'Eglise catholique. — *"Tous les protestants sont damnés"*, conclut M. Bonnell. Quel enchainement! Et le lien logique entre ce terme et cette conclusion? Nous n'en voyons d'autre que la mauvaise foi ou l'ignorance. Cette dernière hypothèse — pour être la plus probable — n'en est pas moins renversante. Il est une somme de connaissances qu'on a le droit d'exiger chez un homme qui se permet de discuter *ex professo* l'enseignement catholique.

Voici, très brièvement exposé, le sens catholique de cette formule: *"Hors de l'Eglise, point de salut"*.

L'Eglise est comparée souvent à la personne humaine, composée, comme elle, d'un double élément, un corps et une âme. Le corps de l'Eglise, ce sont ses membres; la grâce sanctifiante sera la marque distinctive de ceux qui sont de l'âme de l'Eglise.

Disons de suite que jamais dogme catholique n'a enseigné la nécessité absolue (de moyen) d'appartenir au corps de l'Eglise. "Hors de l'Eglise" veut dire ici "Hors de l'âme de l'Eglise".

De sorte que tout homme en état de grâce appartient de fait à l'Eglise et peut par conséquent se sauver. Ce qui est évidemment le cas du protestant qui suit les dictées de sa conscience, la conscience individuelle étant la loi suprême de l'homme, celle qui garantit finalement la bonté subjective des actes de celui qui la suit.

Et remarquons que cette distinction n'atténue en rien l'obligation de cette autre loi qui nécessite l'adhésion de l'homme au corps de l'Eglise. Elles sont l'une et l'autre de nature différente: la première est nécessaire de nécessité de moyen; la seconde, seulement parce que commandée, de sorte qu'elle s'impose un peu comme la loi de l'abstinence, pour les catholiques, obligeant aussi longtemps que des raisons ne surgissent pas — telle l'ignorance invincible — pour en dispenser.

Et ainsi se concilie admirablement, avec le bon sens et la charité, le dogme catholique de l'unité de l'Eglise.

Si j'avais su, dira peut-être — en lui-même — M. Bonnell! Eh! oui! il suffirait de savoir, bien souvent...

Emilien LEVEQUE, ptre.

Références: "National Religion", par John Conway, p. 87 et suiv.; "Catholic Encyclopedia", vol. III, p. 752, vol. XV, p. 126; "Encyclopédie populaire Ecclesia", p. 100 et suiv.; "Petit Catéchisme" de Lafargue, question 138.

Les Evénements de 1885

## Version de la Société Historique Métisse

### Réponse aux avancés de M. Frémont

(Troisième article)

Vous faites beaucoup de citations en marge de notre version. Vous interprétez les mémoires de l'abbé Gabriel Cloutier et vous citez Garnot et autres. Nous nous attendions bien à ce que vous en citiez encore d'autres. Nous en avons devant nous qui pourraient remplir plusieurs numéros de votre journal et qui sont pires que ce que vous avez cité. C'est dire que mémoires et citations ne sont pas des surprises pour nous. Nous les analyserons en temps et lieu.

En terminant votre réponse à nos questions, vous nous en avez posé une douzième. Nous permettrez-vous de vous en poser une à notre tour?

Dans votre numéro du 16 décembre dernier, vous dites que "les missionnaires furent les plus ardents à implorer la grâce du pauvre Riel". Auriez-vous l'obligeance de nous montrer quels sont les efforts faits par les missionnaires du Nord-Ouest, entre le 15 mai et le 16 novembre 1885, pour obtenir la grâce de Riel auprès des autorités du Canada?

En attendant, permettez-nous de faire part à vos lecteurs de certaines lettres qui nous sont arrivées de la Saskatchewan et d'ailleurs:

Sainte-Amélie, Man.,
21 février 1932

"Riel a déclaré aux gens que son temps était perdu: je ne peux pas rien obtenir pour vous autres, je vous demande de me ramener où vous êtes venu me chercher. La grande roue du mouvement, Charles Nolin, de crier, "non". Tous les gens le suivirent: "Non, non non"! Par trois fois, il demande à s'en retourner. Gabriel Dumont proteste contre le gouvernement, disant qu'on prendrait les armes. Encore, Charles Nolin de crier avec la foule: "Oui, jusqu'à la dernière goutte de notre sang!"

(Signé) "Joseph DELORME."
Ancien lieutenant de Riel et conseiller.

Batoche, Sask.,
15 février 1932.

"Charles Nolin était présent à l'assemblée des 18 et 19 mars dans l'église de Batoche et il était en faveur de la prise d'armes.

"Personnellement, je ne sais rien de vrai que Riel avait fait une religion nouvelle. Riel était très poli quand il parlait aux prêtres et je ne l'ai jamais entendu les mépriser.

"Je n'ai jamais vu Riel confesser personne.

(Signé) "Jean CARON."
(66 ans, témoin oculaire)

Batoche, Sask.,
15 février 1932.

"Nous ne croyons pas que Riel ait fait une religion nouvelle, ni entendu qu'il ait insulté les prêtres ou les mépriser, encore bien moins qu'il ait confessé.

(Signé) "Barthélémi PILON."
(Témoin oculaire, anti-rieliste.)

Duck Lake, Sask.,
22 février 1932.

"Je n'ai jamais été menacé ni demandé de personne pour crier "à bas la vieille romaine", ni pour changer de religion et je vous en donne le plein pouvoir de nier ces choses à propos de moi et pour moi.

"A propos de la religion de Riel, ce que j'ai entendu dire après les troubles de 1885 finis, on m'a dit et je ne me rappelle pas par qui, que Riel avait changé quelques mots dans le Je Vous Salue Marie. Et en plus, monsieur Charette, je n'ai jamais raconté de mensonge et ce n'est pas maintenant que j'approche 92 ans que je vais me mettre à mentir.

(Signé) "Patrice FLEURY."
Ancien conseiller de Riel.

Vous avez défié M. Fleury de vous contredire, c'est ce qu'il fait d'une façon qui n'est pas équivoque. Passons maintenant aux quatre points qu'il nous reste à examiner.

**9e Les soeurs et les prêtres prisonniers**

Vous établissez une distinction sur la portée du mot "prisonnier". Evidemment, vous voulez dire "prisonniers virtuels" plutôt que "prisonniers de fait", comme le laissait entendre votre article du 16 décembre. Si vous l'entendez de la première manière, nous admettrons le bien-fondé de votre avancé, ce qui simplifiera la discussion.

Pourtant, le journal du Père Végreville, à notre sens, laisse comprendre que ce dernier était plus que sous arrêt virtuel. "D'ailleurs, nous savons par les membres du Conseil que nous avons connus, que Dumont, exaspéré par les menées du Père Végreville, qui faisait tout ce qu'il pouvait contre le mouvement, proposa au Conseil de l'envoyer chercher afin de prendre les mesures nécessaires pour l'empêcher de nuire. C'est ce qui explique l'ordre-en-conseil auquel vous vous référez.

Le Père Végreville fut amené devant le Conseil. Riel intervint et demanda de le laisser aller à condition qu'il se tînt tranquille.

Plus tard, après que Charles Nolin fut relâché de la prison de Prince-Albert et qu'il fit des visites nocturnes au presbytère de Saint-Laurent, en compagnie de la police, le Conseil voulut connaître le pourquoi de ces visites clandestines. Il envoya Napoléon Nault et Patrice Fleury chercher le Père Fourmond pour lui faire expliquer la nature des visites de Charles Nolin. (Notez bien que Saint-Laurent est à 7 milles de Batoche et que le presbytère de ce village n'était pas gardé par les gens de Riel, car s'il l'avait été Charles Nolin et la police ne seraient pas venus là pour visiter les missionnaires.) Le Père Fourmond demanda au Père Végreville de l'accompagner. En arrivant à Batoche, ils furent introduits dans la maison du conseil. Là, Riel demanda au Père Fourmond la raison des allées et venues de Charles Nolin. Le Père Fourmond, qui n'était pas très patient, s'emporta et répondit très vivement à Riel. Ce dernier, qui ne manquait pas d'humour, fit cette remarque en souriant: "Mais c'est un petit tigre". Quand le Père Fourmond voulut s'en aller, il était 10 heures du soir; Patrice Fleury le reconduisit. Le Père Végreville resta à Batoche pour assister le Père Moulin.

Du moment que les missionnaires avaient reçu l'ordre ou la demande de rester neutres, ils auraient dû comprendre qu'il était trop tard pour enrayer le mouvement et auraient dû s'abstenir de traiter les insurgés en ennemis. Au lieu de cela, qu'ont-ils fait? Le Père André se tenait en relations constantes avec Charles Nolin après la défection de ce dernier.

Le Père Végreville faisait contre Riel et le mouvement, de la propagande parmi les insurgés. Plus tard, pendant la bataille de Batoche, il se rendra parmi les Métis et leur offrira des sauf-conduits s'ils veulent déserter.

Les Pères sont restés libres dans leur presbytère. Ce fait est attesté par tous ceux qui ont pris part au mouvement. A la bataille de Batoche, l'église et le presbytère étaient juste sur la ligne des troupes du gouvernement, tandis que la ligne des insurgés se trouvait de deux cent cinquante à trois cents verges en arrière. Comment les Métis auraient-ils pu garder prisonniers des gens qui se trouvaient parmi les troupes fédérales? Les rapports officiels de la campagne mentionnent que les Soeurs soignaient les blessés fédéraux mis à l'abri dans l'église. (Rapport Middleton.)

Les officiers et les soldats du gouvernement allaient et venaient de leurs lignes au presbytère et c'est en s'entretenant avec eux que le Père Moulin a reçu une balle. Il était à quelques pas de son perron, avec des soldats qui disposaient son bois de chauffage pour s'en faire un abri. Des insurgés, qui se trouvaient dans une coulée qui passe au pied du cimetière le voyaient: Jean Caron, Elie Nault, Jim Short, Ambroise Dubois et d'autres. Un Cri, du nom de Wakawokan, qui était avec ces derniers, lui tira une balle dans la cuisse. Comme ses compagnons lui reprochaient son acte, Wakawokan répondit: "Le petit père n'a pas d'affaire à aider aux soldats." S'il avait été prisonnier il n'aurait rien eu.

Le Père Végreville était si peu prisonnier qu'il voyageait du presbytère au camp de Middleton pour renseigner ce dernier sur la situation des Métis, et pendant la nuit, il circulait parmi les Métis qu'il encourageait à déserter en leur offrant des sauf-conduits.

Quant aux Soeurs, personne, parmi les insurgés, ne peut affirmer avec certitude qu'elles étaient au presbytère. Dans une lettre au "Tablet" de Londres, une religieuse, après avoir raconté toutes les misères imaginables supportées pendant les cinq semaines passées entre les deux feux, dit: "Nous nous trouvions ainsi réellement prisonniers à Saint-Laurent." Or, on l'a dit plus haut, Saint-Laurent se trouvait à sept milles au moins du champ de bataille, et de l'autre côté de la rivière.

Nous ne voulons pas démentir les bonnes soeurs ni les bons pères, mais ils ne nous feront pas avaler l'impossible. Ils sont restés dans le presbytère parce qu'ils l'ont voulu. Ils se trouvaient parmi les troupes fédérales, non pas parmi les Métis, comme le prouve une visite au champ de bataille.

L'on nous permettra, pour terminer ce point, de faire une remarque. Le 11 mai au soir, veille de l'assaut final à Batoche, Middleton fit part aux missionnaires de son intention de demander à Ottawa des renforts ou la permission de traiter avec les insurgés. L'un des pères le traita de lâche, disant que les Métis étaient à bout de vivres et de munitions et qu'ils ne pourraient plus résister: "Faites donc une bonne attaque en règle et vous les aurez soumis en cinq minutes."

Nous avions toujours cru que ce conseil avait été donné à Middleton par le Père Végreville. Monsieur le Curé Myre, de Batoche, à qui nous faisions part de notre impression, nous assura que ce conseil fut donné par le Père Moulin et non par le Père Végreville. M. le Curé Myre ajouta: "C'est le Père Moulin lui-même qui me l'a dit." Pourtant, même alors, nous préférons la version des nôtres qui est plus plausible, vu que Middleton note dans son journal que le Père Moulin fut évacué sur une civière le 11 mai. Mais ce pauvre Middleton, il en a dit de si bonnes dans ses rapports!

**10e Soulèvement des sauvages**

Vous mentionnez dans votre numéro du 16 décembre, qu'après l'engagement de Duck Lake, les Métis "envoyèrent des émissaires aux tribus indiennes qui entrent vite en effervescence, et au Lac la Grenouille, deux missionnaires et sept autres blancs sont massacrés." La conclusion évidente de cet avancé est que les Métis portent la responsabilité du massacre du Lac la Grenouille. Dans votre numéro du 3 février vous parlez d'une lettre portant la date du 9 avril. Or, le massacre ayant eu lieu le 2 avril précédent, cette lettre exonère les Métis de toute responsabilité dans ce massacre. Riel n'avait pas besoin de pousser à la révolte ceux qui avaient débuté dans le sentier de la guerre deux semaines auparavant.

La cause du massacre du Lac la Grenouille et du soulèvement des sauvages remonte à une date de beaucoup antérieure à celle de ce massacre. Mgr Taché, dans "La Situation", écrit: "J'affirme que ces massacres ne sont pas sans provocation plus ou moins éloignée, j'invoque le témoignage d'une des victimes elle-même. Le Révérend Père Fafard disait à l'un de ses confrères qui me l'a répété: "Un tel est d'une brutalité indigne envers les sauvages, il se fera tuer un jour." Celui dont il a été question a été tué et deux généreux missionnaires ont augmenté le nombre des victimes qu'ils voulaient protéger. Un gentilhomme, contre la véracité duquel je ne puis avoir de doute, m'a assuré à moi-même que des sauvages lui avaient dit en 1884 qu'un tel individu les traitait comme des chiens et ce dernier a été aussi tué par un des sauvages qui se plaignait de lui."

Lawrence Clarke, dans un rapport spécial, établit ce qui suit: "Des êtres aux instincts brutaux furent nommés instructeurs agricoles des sauvages. Ils maltraitaient les pauvres gens de la manière la plus brutale, leur répondant par des coups de pieds, des coups de poings, accompagnés des jurons les plus révoltants. Parmi les instructeurs agricoles tués par les sauvages, deux étaient connus de tous pour des misérables brutes et les prêtres ont perdu la vie en tentant de les arracher à la fureur des sauvages.

"Qu'un commissaire ou qu'un comité du parlement soit nommé et je m'engage à décrire au peuple de la Confédération un tel état de choses, qu'il s'étonnera de ce que la révolte n'ait pas éclaté il y a des années. Si les sauvages n'avaient pas été retenus par les prêtres et les missionnaires, les instructeurs agricoles et autres hommes politiques salariés et nommés pour administrer les affaires des sauvages auraient été tués depuis longtemps."

Le Révérend Cameron, dans une assemblée tenue à Brandon, prétendit que "le soulèvement des sauvages était dû, dans une grande mesure, au caractère des instructeurs et des agents nommés par le Gouvernement. Si les employés du Gouvernement avaient été les hommes qu'il fallait, le soulèvement n'aurait jamais eu lieu. Dans plusieurs cas, la façon dont ils traitaient les Sauvages était propre à produire un effet bien nuisible. Quelques-uns d'entre eux traitaient les sauvages comme des chiens. Ils ne leur parlaient jamais sans jurer et ne tenaient aucun compte de leur parole."

Le Père Scullen, prêtre catholique et missionnaire, dit que "le soulèvement des Métis n'a pas été nécessairement la cause du soulèvement des Sauvages parce que ceux-ci étaient prêts à se révolter longtemps avant que les Métis eussent fait aucune agitation.

"Ils étaient prêts à saisir la première occasion qui se présenterait, c'est ce qu'ils firent. Si d'autres gens avaient eu des difficultés avec le Gouvernement ou avaient causé du trouble, les Sauvages en auraient profité de la même manière."

Le massacre du Lac la Grenouille est dû à la brutalité des agents du Gouvernement dont la conduite provocante et honteuse fit perdre aux Sauvages tout le respect et la crainte que pouvaient leur inspirer les Blancs. Les agents étaient encouragés dans cette attitude par le Gouverneur Dewdney lui-même.

En 1883, le "Times", de Winnipeg accuse Dewdney d'empoisonner les Indiens et, quand ceux-ci se plaignent de la nourriture qui les fait mourir, il leur répond: "Mangez-en, ou allez chez le diable."

Le "Sun", d'Ottawa, organe du Gouvernement, après avoir montré la cupidité et la conduite honteuse du personnel sous la direction de Dewdney, ajoute: "Ce monsieur (Dewdney), quand il est venu à Ottawa en 1872, était réellement pauvre. Aujourd'hui il est riche et ne peut avoir fait fortune avec son salaire."

Combien de témoignages pourrions-nous citer où il est établi que les Sauvages étaient mûrs pour la révolte.

On a prétendu que Riel avait envoyé deux émissaires auprès des Sauvages: Abraham Montour et André Nault. Rien n'est plus faux que cette assertion. André Nault était parti de Batoche au printemps de 1884 et resta sur la Rivière l'Orignal, à 250 milles au Nord-Ouest de Batoche, jusqu'au 2 avril, date où il fut fait prisonnier par la bande de Gros Ours. Il ne savait rien de ce qui se passait à Batoche.

Abraham Montour était parti au mois d'août 1884, pour aller faire la traite au Lac Froid, à 200 milles au Nord-Ouest de Battleford. Il fut fait prisonnier en revenant vers Battleford, dans la semaine qui suivit le massacre, quand il passa au Lac la Grenouille. Lui aussi ignorait ce qui se passait à Batoche.

La preuve que ces deux Métis étaient innocents, c'est qu'ils furent relâchés sans procès à Régina.

Les Indiens furent mis au courant de ce qui se passait sur la Saskatchewan du Sud par la police montée qui leur communiqua la nouvelle du soulèvement des Métis reçue de Fort Pitt, terminus du service télégraphique. La police s'enfuit la nuit même au Lac la Grenouille. Si celle-ci, au lieu de fuir, était restée à son poste, pour organiser la défense avec les blancs et les métis de l'endroit, elle avait toutes les ressources nécessaires pour contenir les Indiens et le massacre n'aurait pas eu lieu.

Maintenant mentionnons rapidement les conditions dans lesquelles se trouvaient les sauvages de Gros Ours et la conduite barbare et cupide des employés du gouvernement. Gros Ours campait avec sa bande près de l'établissement du Lac la Grenouille. Au début de l'hiver les agents coupèrent les rations des sauvages de moitié. Ce qui restait était vendu pour augmenter le salaire des agents et les indiens ne pouvaient pas se plaindre de cette manoeuvre scandaleuse puisque tous les représentants du gouvernement faisaient la même chose, depuis le gouverneur des territoires jusqu'aux sous-agents dans les réserves.

Tom Quinn, agent du gouvernement au Lac la Grenouille, ne faisait pas exception. Il exploitait de son mieux Gros Ours et sa bande, ajoutant à son avarice une attitude méprisante à l'égard des Indiens. Il buvait plutôt librement et quand il était en boisson il aimait à jouer au fier à bras. Quand l'hiver fut avancé il refusa toute ration aux Indiens à moins qu'ils n'aillent couper du bois de corde. Cette condition n'était rien moins qu'une cruauté puisque les Indiens avaient droit à leur ration en vertu du Traité et que le bois n'avait aucune valeur commerciale vu qu'il n'y avait pas de marché. La vraie raison de cet acte inhumain était que Tom Quinn et Delaney, l'instructeur agricole, voulaient faire nettoyer des terrains qu'ils convoitaient comme futurs homesteads après le départ des Indiens pour la réserve.

La police partie, les sauvages se trouvaient enfin maîtres. Leur vengeance ne connut plus de borne; ils englobèrent, dans le massacre deux pauvres missionnaires, ne voyant en eux que les protecteurs de ceux qui les faisaient tant souffrir.

Prétendre que Riel et les Métis furent responsables de ce massacre, c'est vouloir dire que sans l'Insurrection les sauvages se seraient laissés périr sans se défendre. Ils attendaient une occasion: la fuite de la police la leur fournissait.

(A suivre en page 8)

OTTAWA. — L'Ecosse enverra une mission commerciale officielle au Canada le printemps prochain, avec l'intention de nouer des relations commerciales plus étroites avec le Dominion du Canada.

## En Marge de la Version de la Société Historique Métisse

Les missionnaires ne pouvaient faire aucune démarche personnelle pour obtenir la grâce de Riel, mais leurs évêques ne furent pas inactifs. Dès les premiers jours de juin 1885, Mgr Taché se rendit à Ottawa; il intercéda auprès du gouvernement en faveur des vaincus et l'engagea à faire droit à leurs justes plaintes. De son côté, Mgr Grandin rédigea une requête au gouverneur général en faveur des Métis compromis et la fit signer par les Anglais de Prince-Albert.

* * *

M. Jean Caron, qui était un jeune homme de 19 ans en 1885, s'embrouille quelque peu dans les dates, — chose bien excusable, quarante-sept ans après les événements. Charles Nolin ne pouvait être à l'assemblée du 18 mars; à cette date, il se cachait depuis deux jours à Saint-Laurent, chez le Père Fourmond, afin de se soustraire à la prise d'armes. C'est pour cet acte de trahison qu'il fut arrêté et mis en jugement le 19.

* * *

Voici, raconté par Mgr Grandin, l'incident qui nous a autorisé à croire que M. Patrice Fleury fut au nombre de ceux qui refusèrent de suivre Riel dans son apostasie:

"C'est un Métis de Saint-Laurent qui va nous conduire (de Qu'Appelle) jusqu'à Batoche et à Prince-Albert. Je dois vous faire connaître un peu ce bon Patrice Fleury; il est un de ceux qui n'ont pas fléchi le genou devant Baal; dans plusieurs circonstances, il a résisté en face aux meneurs. C'est grâce à son énergie et à sa fermeté que l'établissement de Saint-Laurent n'a pas été détruit. Dans une circonstance, le pauvre Père Fourmond haranguait ses pauvres paroissiens frappés de vertige: "Maintenant, leur disait-il, on désigne notre sainte Mère l'Eglise sous le nom de "Vieille Romaine"; on croit nous humilier et humilier l'Eglise. L'Eglise romaine, en effet, est bien vieille et vieillira autant que le monde; soyons fiers de cette glorieuse mère et de nos ancêtres et crions tous ensemble: "Vive la Vieille Romaine!" Le cri du pauvre Père Fourmond n'eut qu'un faible écho; un bon Bas-Breton nommé Riguidel, ainsi que sa jeune épouse, femme métisse, se mit à crier avec force et enthousiasme, avec notre Patrice: "Vive la Vieille Romaine!" D'autres crièrent aussi, mais timidement: ils craignaient Riel, ils se craignaient entre eux." (Rapport au Supérieur des Oblats, daté de Saint-Boniface, 17 octobre 1885. Missions des Oblats, tome XXIV, pp. 18-19.)

**9e Les soeurs et les prêtres prisonniers**

Le journal du Père Végreville établit qu'il fut bien prisonnier de fait, — au point d'être obligé d'écrire à Riel, le 10 avril, pour se faire donner à manger, et le 13, pour obtenir du linge de rechange. Il montre aussi à quelles sévères restrictions étaient tenus le Père Fourmond et les autres dans l'exercice de leur ministère. On y trouve même la preuve que les religieuses étaient bien au presbytère pendant la bataille:

"11 mai. ... Retraite à 8 h. Quelques Sioux viennent nous saluer; l'un d'eux saisit deux Mères par les bras et les secoue en les traitant de mauvaises langues. C'est Riel qui a dû provoquer cet incident."

Charles Nolin, prisonnier à Prince-Albert, ne fut relâché qu'après la fin de la guerre (Petite Chronique de Saint-Laurent et Journal du Père André). Ces visites nocturnes au presbytère de Saint-Laurent sont donc plus que suspectes.

**10e Soulèvement des sauvages**

Nous avons écrit le 3 février: "Je comprends que la Société Historique Métisse repousse avec indignation l'idée que Riel aurait été pour quelque chose dans le massacre des Pères Fafard et Marchand au Lac la Grenouille. Laissons de côté, si l'on veut, ce douloureux incident. Il y a malheureusement d'autres preuves impossibles à écarter."

La Société Historique Métisse n'en consacre pas moins près de deux colonnes à disculper Riel et les Métis d'un crime dont personne ne les accuse et escamote le reste; c'est-à-dire la correspondance avec les tribus indiennes.

**12e Riel était-il fou?**

Avant de le proclamer sain d'esprit, — contre toute évidence, — on ferait bien de méditer le mot très juste du Père Fourmond au procès de Régina: "Nous en sommes venus à la conclusion qu'on ne pouvait expliquer sa conduite que par la folie; autrement, il eût été un trop grand criminel!"

Donatien FREMONT.

# SAINT-BONIFACE

## A l'archevêché

Le 2 mars dernier, S. E. Mgr l'Archevêque célébrait son 62ème anniversaire. Les voeux de ses prêtres et de ses diocésains ont afflué à cette occasion. Demandons à Dieu de rendre à notre vénéré pasteur la complète santé pour qu'il puisse de nouveau s'occuper des choses du diocèse.

## A l'hôtel de ville

Son Honneur le maire Campbell est revenu de Rochester où il a subi une opération sérieuse. Son Honneur est en bonne voie de convalescence.

Les demandes pour ouvriers ont afflué au point qu'il n'y aura peut-être pas assez de monde pour satisfaire aux demandes.

Le rôle d'évaluation fermera le 10 mars. Tous ceux qui désirent faire changer l'évaluation de leurs propriétés devront s'adresser au Conseil avant cette date. La cour de revision aura lieu le 21 mars.

## Mort de M. Napoléon Bérubé

M. Napoléon Bérubé, l'un des vieux citoyens de Saint-Boniface, est décédé dimanche soir, à l'hôpital de Saint-Boniface, après une pénible maladie.

Le défunt appartenait à une de nos vieilles familles canadiennes-françaises. Il était venu au Manitoba en 1882 et immédiatement il était entré au journal le "Manitoba" comme typographe. Il était venu sur recommandation de l'hon. M. Royal.

Le "Manitoba" subit les vicissitudes de la vie. Il eut ses jours de gloire et de combat et connut la mort. M. Bérubé demeura à son ouvrage. Cinquante années durant il travailla en silence, toujours à son poste. C'est là que la mort est venu le prendre.

M. Bérubé s'était marié à Saint-Boniface. Son épouse (née Beaupré) l'a précédé dans la tombe il y a deux ans. M. Bérubé laisse pour pleurer sa perte les familles Bérubé, de Saint-Boniface, Mlle Beaupré et la famille Beaupré de South Junction, ainsi que quatre frères en province de Québec. M. Bérubé est décédé à l'âge de 73 ans. Il était né à Saint-Roch de Québec.

Nos sympathies aux familles en deuil.

## Une soirée dramatique de l'Alliance Française à Saint-Boniface

L'Alliance Française du Manitoba a eu l'excellente idée de venir donner à Saint-Boniface une soirée dramatique. C'est une innovation qui ne manquera pas d'être fort appréciée. Cette séance dramatique, qui aura lieu le mardi 15 mars, à huit heures, dans la salle de l'Institut Collégial Provencher, offrira un cachet tout à fait spécial. Toutes les personnes qui y figureront, à part le professeur A.-C. de la Lande, sont de langue anglaise et joueront en français. Ce sont: Mmes U. Benson, O. Gewitt, Stewart-William, B.-C. Parker, J.-A. Thomson et Mlle Hayden. Les élèves de 1e, 2e et 3e année de français de l'Université sont aussi au programme pour une comédie.

On jouera: "Jeanne veut partir" (lever de rideau); "La Comédie d'un homme qui épousa une femme muette"; "Un croquis de province".

L'entrée sera gratuite, mais les spectateurs seront invités à faire une légère offrande pour les pauvres de Saint-Boniface et de Norwood.

Nous espérons que la population de Saint-Boniface viendra nombreuse assister à cette soirée originale. Elle se doit à elle-même d'encourager des concitoyens qui font des efforts méritoires pour maîtriser la langue française et y réussissent fort bien.

## Bridge par la Chorale Mixte

La chorale mixte a tenu un bridge qui a été un franc succès. La réunion a eu lieu à l'Académie Provencher. Plus de 60 tables étaient remplies. Les organisateurs étaient M. William Raymond, président de la chorale, Mlles Valentine Couture et Alberta Bernier, MM. Henri Lévêque, C.-A. Biron, A. Monnin, Marius Benoist et A. Brodeur.

Mme A. Leduc contribua au programme musical et la chorale, guidée par M. Marius Benoist, se fit entendre à plusieurs reprises au charme des 250 auditeurs. La compagnie Coca-Cola avait gracieusement fourni les liqueurs douces. Plusieurs prix avaient été offerts par des amis généreux. Le plus bel entrain régna au cours de la soirée.



## "Le Pendu Dépendu" au Collège

C'est donc vendredi soir, le 18 mars, qu'aura lieu la séance annuelle du Collège. On jouera, à cette occasion, le "Pendu Dépendu", d'Henri Ghéon. La donnée de la pièce est tirée de la Légende dorée. Un pèlerin en route pour Compostelle, où il va prier au tombeau de saint Jacques, s'arrête dans une auberge avec son fils, est accusé de vol, et le fils est condamné à être pendu. Comment s'en tirera-t-il? C'est ce qui noue et dénoue la pièce.

Voici ce que l'auteur lui-même dit de cette pièce: "J'ai pris occasion de ce thème, en le modifiant à peine dans le détail, pour écrire un miracle, et pour tenter de rejoindre à travers Molière et ses successeurs, la vieille tradition de notre moyen-âge, qui savait si bien marier la "malice" à la foi." C'est donc une pièce qui, tout en étant tragique, nous permettra de rire un peu. Elle durera environ deux heures.

Les billets sont en vente au parloir du Collège. Billets réservés, 35 sous; entrée, 25 sous.

Il y aura répétition spéciale pour les enfants, le mercredi après-midi, 16 mars, à 4 h. Entrée, 10 sous.

## Cercle Sainte-Elisabeth

La quatrième et avant-dernière partie de cartes, sous les auspices du Cercle Sainte-Elisabeth, aura lieu jeudi soir prochain, le 10. On demande aux amis de l'oeuvre d'être persévérants dans l'encouragement qu'ils nous ont donné jusqu'ici en venant en nombre à cette soirée.

## Assemblée des contribuables à l'école Provencher

Mercredi soir courant, le 9, aura lieu, vers 8 h., une assemblée des contribuables du quartier 3, convoquée par les deux échevins de ce quartier. L'on y discutera les problèmes économiques qui affectent la ville de Saint-Boniface.

## Ligue des Dames Auxiliaires des Réservistes Français C.L.—B.E.S.L.

L'assemblée générale des Dames Auxiliaires eut lieu vendredi dernier, le 4 mars. Il est bon de signaler que les dames y vinrent en très grand nombre et de plus en plus animées du désir de mener à bien le but de cette association.

Notre distinguée présidente rendit compte des activités de l'année écoulée, puis on procéda à l'élection du bureau pour 1932.

Mme B. de Denus fut réélue présidente à l'unanimité; 1ère vice-présidente, Mme J.-A. de la Giclais; 2ème vice-présidente, Mme J. Legouarguer; secrétaire, Mme D. Gydé; trésorière, Mlle L. Germain; conseillères: Mmes L. Michel, P. Pothier et Mlle R. Marchand; comité des fêtes: Mmes W.-R. Head, J.-B. Burgoyne, Allésia et Mlle G. Marchand.

Il a été décidé, au cours de cette réunion, que notre concert annuel aurait lieu en avril prochain. Nous savons déjà que les artistes bien connus, M. et Mme Camille Sainte-Marie, nous préparent une soirée inédite. Nous en donnerons le programme et fixerons la date ultérieurement.

LA SECRETAIRE.

## Cercle Ouvrier Saint-Joseph

Le Cercle Ouvrier Saint-Joseph donnera une grande partie de cartes le jeudi 17 mars prochain, dans l'auditorium de l'Académie Provencher, à 8 h. du soir. Cette partie de cartes sera donnée au profit des oeuvres de notre Cercle, et cette partie de cartes sera la dernière de la saison.

## Récital de piano à l'Institut Collégial Saint-Joseph

Lorsque les auditeurs quittèrent la salle de l'Institut Saint-Joseph, après le magnifique récital du 28 février dernier, les oreilles tintaient encore de mille harmonies et les coeurs résonnaient d'émotions artistiques très vives, mais chacun partait convaincu une fois de plus de l'efficacité de l'école de musique où nos filles reçoivent un enseignement artistique solide et accompli.

Il faut dire aussi que les jeunes musiciennes ont remporté un beau succès: elles étaient de tous les âges et de tous les tempéraments et les pièces exécutées étaient de tous les genres, oeuvres d'une série très variée d'auteurs dont Mozart, Beethoven, Mendelssohn, Debussy, pour ne nommer que les plus célèbres. Il y avait donc de quoi satisfaire les goûts les plus difficiles. Mais c'est que toutes les exécutions, jusqu'à celles des toutes petites, étaient remarquables par le soin minutieux de donné à tous les détails de la technique, à toutes les nuances de l'expression. Il n'est pas jusqu'à la tenue, la démarche de ces jeunes artistes en fleur, qui n'ait reçue une attention toute particulière. L'on comprendra quel travail de la part des élèves et quel dévouement de la part des maîtresses a dû exiger pareil entrainement, pourvu qu'on ne s'imagine pas que l'étude de la musique ne soit qu'une gymnastique de doigts, ou peut-être de poignet, ou même de bras; bien plutôt, si l'on constate qu'une telle étude réclame une attention soutenue de toutes les facultés de l'âme, surtout l'esprit et le coeur, mais elle récompense bien souvent ces facultés pour le travail qu'elle leur impose en leur aidant en retour à acquérir des qualités très importantes, telles l'équilibre et la mesure qui sont la base de toute bonne musique.

Il faut mentionner en particulier M. Clelio Ritagliati, jeune violoniste de talent, accompagné par Mlle B. Paul, et M. Larche Paul, violoniste accompli, accompagné par Mlle Mary Marcy, qui tous deux ont contribué à ajouter des délices au régal artistique. Aussi Mlle Agathe de Montigny, A.T.C.M., L.A.B., qui a déployé une technique impeccable et une exquise sensibilité dans l'exécution de l'Allegro de la Sonate 31 No 2 de Beethoven.

Mgr Jubinville, P.D., V.G., avait accepté le patronage du Récital dont il rehaussait l'éclat par sa présence.

Les demoiselles du couvent qui ont pris part au programme sont: Mlles Helen Berg, Mona Thibault, Thérèse Lavoie, Emely Ross, Noëlla Raymond, Françoise Blain, Léandra Ritagliati, Denise Guyot, Corinne Miron, Lucienne Bouchard, Blanche Rodrigue, Annette Hince, Juliette Couture, Anne-Marie Cusson, Jean Roberts, Béatrice Paul, Gertrude Dubois, Cécile Toupin.

## A nos abonnés

**Nous informons le public de Saint-Boniface et de Winnipeg que personne n'est autorisé à percevoir les abonnements à domicile pour la "Liberté". On peut s'abonner ou renouveler son abonnement en s'adressant à notre succursale de Saint-Boniface: 158, avenue Provencher.**

# LA VIE AU COLLÈGE

**Lauréats de février**

Philosophie II — Excellence: Albert Sylvestre et Paul Dugal. Diligence: Albert Sylvestre et Paul-Emile Bélanger. Honneurs: Albert Sylvestre.

Philosophie I — Excellence: Edmond Auger et Adrien Jacques. Diligence: Edmond Auger et Joseph Joubert. Honneurs: Adrien Jacques.

Rhétorique — Excellence: Georges Brodeur et Georges Ramaekers. Diligence: Georges Brodeur et François Brunet. Honneurs: François Brunet.

Belles-Lettres — Excellence: René Létienne et Hilaire Gagné. Diligence: René Létienne et Gilles Ayotte. Honneurs: Hilaire Gagné.

Versification — Excellence: Arthur Lacerte et Léopold Labossière. Diligence: Maurice Kenny et Léopold Labossière. Honneurs: Arthur Lacerte.

Méthode — Excellence: Louis Lahaie et Joseph Brunet. Diligence: Raymond Gauthier et Emilien Dorge. Honneurs: Louis Thorimbert et Gaston Lebleu.

Syntaxe — Excellence: Zéphirin Magnan et Maurice Bourgouin. Diligence: Zéphirin Magnan et Raymond Poitras. Honneurs: Zéphirin Magnan et Louis Morin.

Eléments Latins — Excellence: Roy Bellefeuille et Claude Sumner. Diligence: Henri Boucher et André de Moissac. Honneurs: Henri Boucher et Emile Savoie.

Senior Commercial — Excellence: Louis Vermette et Lucien George. Diligence: Louis Vermette et Gérard Guilbert. Honneurs: Gaétan Berthiaume.

Junior Commercial — Excellence: Charles Spiller et Lucien Lapointe. Diligence: Charles Spiller et Lucien Lapointe. Honneurs: Lucien Lapointe.

Eléments Français — Excellence: Hervé Delisle et Charles Turenne. Diligence: Hervé Delisle et Charles Turenne. Honneurs: Hervé Delisle.

English Preparatory — Excellence: James Taite et Albert Vangel. Diligence: James Taite et Télesphore Pilon. Honneurs: James Taite.

• • •

La semaine prochaine, lisez la Page du Collège.

## Publicité par radio et publicité par journaux

Quelle est la publicité la plus payante? Celle des journaux ou celle de la radio?

L'économiste Roger Babson a résolu le problème par une expérience personnelle. Il dépensa, pour annoncer son agence, $6,000, dont une moitié dans les journaux de New-York, de Chicago, de Boston, de Philadelphie et de Cleveland, et l'autre pour des concerts radiophoniques d'une demi-heure.

Les résultats de l'expérience? La publicité radiophonique lui apporta seize demandes de renseignements et deux nouveaux abonnés; la publicité dans les journaux quotidiens, plusieurs abonnés et quatre mille demandes de renseignements. Chaque réponse à la publicité faite à la radio coûta ainsi à M. Babson $166.66, tandis que chaque demande de renseignements reçue grâce à sa publicité dans les journaux lui revenait à 75 sous.

La publicité par radio vaut-elle mieux que l'annonce dans les journaux quotidiens? L'expérience de M. Babson tranche la question.



## Sur le Ranch de Constantin-Weyer

par DONATIEN FREMONT

Le directeur de la Liberté passe au crible l'oeuvre de M. Constantin-Weyer et dit franchement ce qu'il en pense. Le lauréat de l'Académie Goncourt y perd un peu de son prestige, mais le bon sens et la vérité historique y reprennent leurs droits. 160 pages de polémique alerte et instructive, 35 sous franco aux bureaux de la Liberté et dans les librairies françaises.

## Le permis pour un appareil de radio sera de $2

Ottawa. — L'hon. Alfred Duranleau, ministre de la marine, annonce qu'un ordre-en-conseil a été signé par le gouverneur général, portant de $1 à $2 le prix du permis annuel pour un appareil de radio. Les radiophiles, en payant le double de ce qui était exigé jusqu'à présent, pour les radios receveurs, fourniront environ un million et demi de dollars au trésor fédéral. Le changement prendra effet le premier avril prochain, et les nouveaux permis seront mis immédiatement en vente.

MONTREAL. — Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, est actuellement à l'Hôtel-Dieu, où il a subi, avec plein succès, une opération sans gravité.

READING, Pa. — John-Phillip Sousa, le fameux chef de musique et compositeur, est mort d'une syncope à 77 ans, peu de temps après avoir assisté à un banquet en son honneur.

SASKATOON, Sask. — Pete Dowlenko, 18 ans, a avoué être l'auteur de la tentative de meurtre sur Miss Olga Wasley, 21 ans, institutrice de l'école Balmoral à Blaine Lake.

## Chez le docteur

Le malade. — Il y a très longtemps que je souffre de cela, docteur; alors, à la fin, je me suis décidé à aller chez le pharmacien, et...

Le docteur. — Chez le pharmacien?... Quelle idée!... Ils donnent toujours de très mauvais conseils... Et que vous a-t-il dit?

Le malade. — De venir vous voir, docteur...

• • •

# Page Féminine

## Le moindre effort

*Les préoccupations matérielles, les difficultés d'ordre économique tiennent dans la vie actuelle un rôle si prépondérant qu'elles ne laissent qu'une place infime aux soucis plus nobles et plus intéressants. A quoi pense-t-on aujourd'hui? A la vie chère. De quoi parle-t-on? Des impôts, de la crise de ceci et de la crise de cela. Et rien de tout cela n'est amusant, et rien de tout cela n'élève le coeur ni ne développe l'intelligence. Nous aimerions mieux échanger des idées générales, jouir sans arrière-pensée de tout ce qu'il y a de bon et de beau dans l'univers. Nous voudrions vivre sans trop de soucis et d'inquiétudes, ne pas dire, ne pas entendre sans cesse ce mot qui résonne partout et qui exprime tant d'angoisses diverses — et semblables au fond: "Je ne sais plus comment faire!"*

*Ce mot est un cauchemar, une hantise. Faudra-t-il encore l'entendre longtemps?*

*Jusqu'à ce que la vie ait repris son équilibre, équilibre qui ne sera plus tout à fait celui d'autrefois, mais qui nous semblera délicieux, après tant d'années d'incertitude.*

*L'avènement de ce temps heureux pourra être hâté, nul n'en doute, par le travail, la coopération de tous. Seulement... comment dire... si chacun consent à travailler, désire même le travail, il semble qu'une sorte de nonchalance, de lassitude préventive pèse sur la plupart des bonnes volontés et donne à chacun le désir de travailler, en se donnant le moins de mal possible.*

*Le moindre effort! Cela paraît être la devise plus ou moins inavouée de beaucoup trop de gens. Sous prétexte d'épargner, de réserver ses forces, on néglige une partie de ce qu'on est chargé de faire; on le fait incomplètement ou mal. Et nous avons presque tous une part de responsabilité en ceci, qui retarde l'heure de l'équilibre, l'heure du relèvement. Car il ne faudrait point considérer uniquement comme travail nécessaire le travail salarié. Chacun a sa part à l'oeuvre commune; chacun doit résister à la tentation du "moindre effort".*

*Tentation insidieuse, et qui se manifeste de cent manières, dans les grandes comme dans les petites choses. N'est-ce point elle qui fait accepter une situation dont on n'est qu'à moitié satisfait, plutôt que de poursuivre ses recherches; qui empêche certains parents de s'informer sur la valeur morale, le passé, l'avenir probable du fiancé de leur fille? N'est-ce point à cette tentation que succombent: la maîtresse de maison qui, plutôt que de se passer de servante et de faire quelque temps elle-même son ménage et sa cuisine, accepte de payer des gages disproportionnés à ses ressources et aux services rendus; nous, qui remettons sans cesse au lendemain les lettres, les démarches importantes dans l'espoir vain qu'une heureuse chance inattendue les rendra inutiles?*

*Dans le domaine moral, on évite de peser le pour et le contre, d'envisager les responsabilités, de faire son examen de conscience, parce que cela donnerait trop de mal...*

*Encore, si l'on agissait de toutes ces manières pour épargner ses forces physiques et intellectuelles, afin de les utiliser à d'autres tâches! Mais neuf fois sur dix, on n'en fait rien — ou on les gaspille, ce qui est pire. On économise son effort, sans en opérer le remploi, comme disent les notaires — et c'est du bien gâché, perdu en un temps où rien n'est si précieux que l'effort, le labeur humain.*

*UNE MERE.*

## REHAUSSONS LA BEAUTE DU CANADA

Toute maison non améliorée ou sans parterre au Canada peut être rendue plus attrayante par l'emploi judicieux d'arbre, d'arbrisseaux, de plantes grimpantes, de fleurs et de gazon bien entretenu. Le vieux dicton selon lequel une maison non encadrée de végétation n'est pas un foyer, fait bien ressortir la nécessité et la sagesse de la plantation ornementale. Certains endroits tirent de l'arrière en ce qui concerne l'embellissement, peut-être plus encore dans les districts ruraux qu'ailleurs. Il y a cependant beaucoup de preuves montrant qu'un travail intelligent en ce sens donne des résultats fort satisfaisants.

Le Canada est un pays d'une rare beauté naturelle, à partir des lacs Bras d'Or de l'Ile du Cap Breton jusqu'à ces fameuses montagnes aux assises baignées par les vagues du Pacifique. La nature a doté notre pays de paysages naturels grandioses, les plus beaux et les plus variés du globe. Les montagnes, les lacs, les ruisseaux, les forêts, les plaines et les chutes d'eau y abondent. Les endroits dont l'apparence laisse à désirer sont ceux que l'homme a lui-même enlaidis; il semble donc que le moins qu'il puisse faire, c'est d'améliorer suffisamment ces mêmes endroits pour les conformer, dans une certaine mesure du moins, à la beauté naturelle de notre grand pays. Souvent on se rend compte de l'avancement et de la prospérité d'une localité ou municipalité par son apparence, et la meilleure annonce dont n'importe quel groupement peut jouir est celle que lui vaut sa belle apparence aux yeux du public — une apparence de progrès, d'ordre et d'industrie que reflètent ses terrains publics et privés bien plantés et bien entretenus.

Nous subissons beaucoup plus que nous le pensons l'influence de notre entourage et les enfants y sont particulièrement sensibles. Assurément un foyer où l'on cultive des fleurs à l'intérieur comme à l'extérieur, est un meilleur endroit pour élever des enfants qu'un foyer où l'on ne s'occupe nullement de ces amis du royaume végétal. L'arbre suit l'inclinaison du rameau: voilà encore un vieux dicton qui s'applique bien à l'éducation des enfants. Si l'on enseigne aux enfants à connaître et à aimer les fleurs, ils penseront plus à ces belles choses et moins à ce qui peut blesser et détruire.

On rencontre souvent des gens qui disent que les jardins et les fleurs coûtent trop cher ou qu'ils exigent trop de temps. La vérité, c'est que le désir ou les bonnes dispositions font défaut. Si vous tenez réellement à avoir un jardin et des fleurs pour embellir les abords de votre maison, vous les aurez quelles que soient vos occupations. Dans tous les cas, il n'est pas nécessaire de dépenser beaucoup, et le montant affecté à l'achat des plantes requises pour améliorer une maison de grandeur moyenne sera l'un des meilleurs placements possibles. Vous en retirerez de gros dividendes sous forme de satisfaction, et la valeur de votre maison sera accrue. En vous efforçant à rendre votre maison plus attrayante, vous améliorez aussi votre ville ou votre village, et en embellissant votre ville ou votre canton, vous aidez ainsi à accroître la beauté du pays tout entier.



## LES CANCANS

Une personne bien élevée, éprise d'élégance morale, — à défaut de bonté et de noblesse d'âme — ne fait jamais un cancan, n'en colporte aucun, ne veut même pas en recevoir l'écho, ce cancan fût-il du genre anodin.

Elle laisse aux êtres vulgaires les commérages, les bavardages, les affreux potins. Elle sait bien que le plaisir qu'on prend à faire de vilaines suppositions ou à les répandre, dénote la petitesse, l'étroitesse de caractère, la défectuosité de l'éducation reçue.

Un esprit élevé ne voudra jamais perdre son temps à faire ou à écouter des conjectures sur des actes petits ou grands du prochain. Une personne prudente se garde de formuler ou d'accepter une opinion sur des faits dont les mobiles et les circonstances lui sont inconnus.

Ce besoin de pénétrer et d'expliquer la conduite des autres, de commenter ses moindres gestes et démarches, ne va pas sans dommage pour ceux qui sont victimes de cette attention malicieuse ou malveillante. Si encore, on gardait pour soi toutes ces hypothèses que la conduite plus ou moins expliquée des autres fait naître dans un cerveau inoccupé, le mal ne serait pas bien grand; mais le bonheur, c'est de communiquer ses soupçons, de faire part des inductions qu'on a tirées de telle ou telle façon d'agir.

Je ne parlerai pas, à l'occasion des cancans, des résultats que ces interprétations fausses ou vraies peuvent avoir, lorsque celui qui s'y plaît est animé par la rancune, la jalousie, ou tout autre mauvais sentiment.

Mais je dirai que s'il reste un peu de bonté au fond du coeur de ceux qui parlent si légèrement et si sottement de leurs semblables; s'ils veulent descendre dans leur souvenir, et se rappeler qu'ils ont fait, au moins, un tort quelconque à quelqu'un, par une parole inconsidérée et dénuée de tout esprit de charité, ils prendront l'habitude de réfléchir avant d'émettre un doute injurieux sur autrui.

Sans s'en rendre bien compte toujours, — il faut le dire, — on donne "un coup de langue" à une femme, on fait prendre une mauvaise opinion d'un homme pour n'avoir pas su refréner l'envie d'expliquer à son point de vue, peu généreux, la manière de vivre de cette femme et de cet homme.

Le proverbe est faux, qui dit que les paroles s'envolent, c'est-à-dire n'ont pas d'importance. Cela dépend des lieux où on les prononce, des oreilles dans lesquelles elles tombent, cela dépend de la nature de ces paroles.

Occupons-nous donc plutôt de nos propres affaires, nos intérêts y gagneront. N'incriminons pas les actions de nos voisins, nous n'aurons pas le remords de les avoir jugés faussement et d'avoir porté ce jugement erroné dans d'autres esprits.

Enfin, prenons garde que les gens d'une nature élevée qui nous entendraient tenir ces conversations alimentées par des racontars, des caquets absurdes, des appréciations idiotes ou méchantes, ne nous jugent dépourvus de tout bon sens, de toute bonté, de toute sympathie humaine.

L'essence d'eucalyptus enlève très bien les taches de graisse. Frottez simplement avec un chiffon de flanelle imbibé d'essence d'eucalyptus la partie tachée. Moyen rapide et sûr.

Pour enlever l'odeur si désagréable du lait brûlé, jetez sur le lait qui est sur le fourneau une pincée de sel fin. L'odeur disparaît aussitôt.

Pour réussir les oeufs pochés, il ne faut jamais en pocher plus de quatre à la fois, sinon vous refroidissez l'eau et les oeufs ne se pochent pas aussi facilement. Toujours les faire tomber, aussi bas que possible, dans l'eau légèrement vinaigrée.

Il n'est pas difficile de préparer la viande pour les personnes qui veulent maigrir; il suffit de la griller sans assaisonnement, sans beurre et très peu de sel.



## JOYEUSE FÊTE!

Félicitations et voeux de bonheur aux petits amis qui fêteront leur anniversaire de naissance cette semaine:

**10 mars**

Tancrède Trottier, Hoey, Sask.
Philippe Bourrier, Saint-Lupicin.

**11 mars**

Georges Boulet, Dunrea.

**12 mars**

Adelphine Boulet, Dunrea, 11 ans.
Lucienne Grenier, Saint-Léon, 16 ans.
Annette Carrière, Saint-Norbert.
Gérard Saint-Amant, collège de Saint-Boniface, 13 ans.
Joseph Moreau, Hoey, Sask.
Armand Bisson, Dunrea, 8 ans.
Albert Fouasse, Notre-Dame-de-Lourdes, 12 ans.
Alfred Dodds, Saint-Lupicin.

**13 mars**

Agnès Choquette, La Broquerie, 15 ans.
Marie-Ange Breton, La Rochelle, 10 ans.
Lucienne Beaupré, Dunrea, 10 ans.
Louise Therrien, Lorette, 10 ans.
David Lamothe, Saint-François-Xavier, 13 ans.

**14 mars**

Victor Trudeau, Ile-de-Chênes, 11 ans.
Paul Poitras, Fannystelle, 8 ans.

**15 mars**

Laurent Desjardins, Jardin de l'Enfance, Saint-Boniface, 9 ans.

**16 mars**

Ida Todd, Saint-François-Xavier, 15 ans.

Les Camarades du "Coin" et Mère-Grand

## NOS AMIS LES OISEAUX

L'ornithologie ou étude des oiseaux, en toute saison, source inépuisable de recherches et de plaisirs, est tout particulièrement attrayante au printemps. Quelle jouissance alors pour celui qui sait écouter et reconnaître les appels familiers! Chaque jour apporte une nouvelle surprise, un nouvel enchantement!

Combien d'entre vous ont vu glisser au-dessus de leur tête, dans la semaine du 22 février, les volées d'alouettes qui sillonnaient l'espace?

Le grand mouvement migratoire du printemps commence, vous le savez, le 21 mars. Soyez donc tous attentifs à scruter l'horizon pour accueillir Mme la Corneille, première visiteuse, et dans les jours qui suivront: le Busard des Marais (Marsh Hawk), le Plectrophane de Laponie (Lapland Longspur), le Canard ordinaire (Mallard), la Bernache du Canada (Canada Goose), la Buse Pattue d'Amérique (Rough-legged Hawk), la Grise ou Merle d'Amérique (Robin), le gentil Rouge-gorge bleu (Bluebird) et le Pinson Niverolle (Slate-coloured Junco).

Faites-moi part de vos observations et ne craignez pas d'avoir recours à votre vieille amie lorsqu'un détail vous rend perplexes. Mère-Grand ne désire rien tant que de vous être utile.

Au cours de février, j'ai vu une Pie-Grièche à croupion blanc (Loggerhead Shrike) qui tuait un Moineau. Nous nous sommes précipités au secours du pauvre piou-piou; la Pie s'enfuit sur un arbre voisin, mais pour revenir à la rescousse l'instant d'après. On ne peut trouver plus cruel, plus obstiné et plus querelleur que cet oiseau. D'un plumage gris pâle, avec moustache, ailes et queue noires bordées de blanc, la Pie-Grièche est vraiment magnifique, surtout ailes déployées. Elle vit de sauterelles, souris, graines, fruits, petits oiseaux. Pendant l'hiver, en proie à la faim, elle quitte quelquefois les bois pour venir, attirée par la présence des Moineaux, se percher au sommet des arbres de nos jardins. Gare alors à l'imprudent qui passe à proximité de son bec, car il est bientôt dépecé.

La Pie-Grièche à croupion blanc mesure neuf pouces et bâtit son nid dans les broussailles.

* * *

Et qu'advint-il du petit moineau, me demandez-vous? Bien qu'il eût une patte cassée, il vécut encore deux jours dans une grande boîte remplie de bran de scie. L'ingrat! Nous ne pouvions l'approcher qu'il ne tentât de nous attaquer avec son bec.

MERE-GRAND.

## PLANTES CARNIVORES

Quelques-unes de ces plantes vivent sous nos climats: la Dionée attrape-mouches, la Drosère. La plupart des autres se rencontrent dans les forêts de l'Afrique.

Les plus courantes possèdent des feuilles hérissées d'innombrables petits poils portant chacun à leur extrémité une gouttelette d'un liquide transparent.

Un insecte vient-il à se poser sur la feuille? Aussitôt les poils se rétractent, resserrent, paralysent l'animal qui se trouve prisonnier. Puis la feuille se replie sur elle-même et l'insecte se trouve humecté, noyé par les gouttelettes de chaque poil. Ce liquide devient acide et attaque le corps de la bête, le dissout, le digère.

# Le Coin des Enfants

Et ce qu'il y a de très remarquable c'est que la plante ne replie pas sa feuille si l'on dépose sur elle un corps dur et inerte, un bout de bois, par exemple, absolument comme si elle distinguait... ce qui est bon, de ce qui est mauvais.

Chez d'autres plantes, la Sarracénie, les Népenthès, la feuille présente la forme d'un cornet au fond duquel subsiste de l'eau provenant de la rosée de la nuit ou de la dernière averse. Par contre, sur le sommet du cornet, la plante secrète un suc odorant qui attire les insectes. Tout insecte qui se laisse prendre au piège est précipité dans le fond du cornet où il se noie, tandis que se fait alors une sécrétion d'un liquide acide qui, comme précédemment, décomposera le corps de l'animal et permettra son assimilation.

Aussi lorsqu'on vous demandera comment se nourrissent les plantes ne répondez pas tout aussitôt: par leurs racines. Mais répondez prudemment: Ça dépend!

## UN PETIT MOT...

Merci, chers enfants, pour vos causettes fraîches et jolies comme votre âme et votre jeunesse. Ces nouvelles variées satisfont mon désir de ne rien ignorer des événements de votre vie et je vous suis vraiment reconnaissante de la confiance que vous me témoignez.

Tous mes "affligés" de Saint-François-Xavier et de Saint-Norbert sont maintenant en bonne voie de guérison, je l'espère. Mes petits-enfants seront heureux d'apprendre qu'Ida Todd, de Saint-François, actuellement à l'hôpital, se rétablit graduellement.

Mère-Grand vous veut tous les bonheurs et souhaite que vous demeuriez toute l'année les écoliers studieux et dociles que vous êtes en ce temps de carême.

Albani Morissette, école du Sacré-Coeur, Dunrea; Laura Todd, Saint-François-Xavier; Irène Lussier, Rose-Alma Grenier, Marie-Anna Labossière, Flore Martel, Saint-Léon; Marita Laflèche, couvent de Saint-Adolphe; Irène Girardin, et tous les petits amis qui m'ont écrit en envoyant leurs réponses au Concours.

MERE-GRAND.

## UN GRINCHEUX PASSA...

Tout en haut d'une échelle, un peintre chantait en travaillant. De jolies arabesques multicolores naissaient de son pinceau agile, véritable baguette magique qui eut tôt fait de transformer en couleurs de soleil l'ombre monotone et sale d'une devanture de boutique.

Enthousiasmé de son ouvrage, le peintre agrémentait son travail en chantant des refrains à la mode et, joignant dans les moments pathétiques le geste à la parole, il battait la mesure avec son pinceau.

Survint un passant grincheux.

— Eh! l'ami! Vous imaginez-vous, par hasard, que le trottoir vous appartient? Non content d'essayer de faire pleuvoir le ciel avec vos chansons insipides, vous arrosez les passants d'une pluie de peinture!

— Excusez-moi, monsieur, je suis tellement heureux lorsque je travaille que, je l'avoue humblement, tout à ma peinture et à mon chant, j'en oublie ce qui se passe autour de moi.

— N'avez-vous pas honte de parler de bonheur et de chanter lorsque tout va si mal? Pareille insouciance dénote chez vous, mon ami, une complète absence de réflexion. Ne comprenez-vous donc pas la gravité des événements? Le monde est surchargé d'ennuis, la vie est chère; nous allons vers un cataclysme!... Vous-même, qui chantez avec tant de désinvolture, n'avez-vous donc aucun sujet de vous plaindre?

Le peintre, devenu brusquement soucieux, était descendu de son échelle.

— En effet, monsieur, vous me faites penser, avec raison, que ce n'est pas le moment de chanter. Cela ne va pas très bien, à la maison: la grand'mère souffrante, la mère sans travail, et trois petits à nourrir. Merci de la leçon.

Et le grincheux passa, laissant derrière lui l'atmosphère empoisonnée du découragement.

Depuis ce jour, le peintre avait perdu sa bonne humeur, il devint maussade et commença d'en vouloir au monde entier, à ses camarades, au patron. Son travail s'en ressentit rapidement: il peignit sans goût, et son ouvrage n'avançait pas; il ne comprenait plus qu'il puisse y avoir de joie à peindre avec des couleurs d'azur et d'or, et il préférait broyer du noir et noyer son chagrin en buvant du vin blanc.

Le patron était, heureusement, un homme intelligent et bon; étonné du changement survenu dans le caractère de son employé, il voulut, avant de prendre une décision, en avoir le coeur net et le fit venir à son bureau.

— Que se passe-t-il, mon brave? Vous étiez un de mes meilleurs compagnons, votre travail me donnait toute satisfaction et témoignait du goût réel que vous aviez pour votre métier. Maintenant vous vous adonnez à la boisson, vous n'êtes plus à l'heure sur les chantiers, et votre contremaître, mécontent, demande à se passer de vos services. Autrefois si bon père de famille, avez-vous réfléchi aux conséquences de vos actes?

— C'est ce passant grincheux et imbécile qui en est la cause, patron. J'étais gai, je chantais en travaillant, et par là même ne pensais qu'à mon ouvrage. Heureux de gagner ma vie avec un métier que j'aimais, je rapportais ma paye à la maison, sans trop m'appesantir sur les difficultés de la vie. Ce passant m'a reproché mon insouciance et ma gaieté. A partir de cet instant, j'ai eu honte et n'ai plus vu l'existence que sous son côté pénible. J'ai cru que cela était mon devoir et qu'il était indécent de témoigner de la joie dans une époque difficile.

— Non, mon ami, mais que cette aventure vous serve de leçon: n'écoutez jamais les pessimistes et les grincheux; un nuage noir qui passe n'obscurcit pas l'horizon. Reprenez votre gaieté et chantez à nouveau nos vieilles chansons françaises. Votre travail reprendra, à vos yeux, tout son charme. Lorsque l'on est triste, la chanson est un meilleur remontant que l'alcool. Rappelez-vous ces chansons de la guerre, qui faisaient oublier, pendant un instant, le danger et la fatigue. Chantez, mon ami, chantez et semez la gaieté autour de vous. Le bon travail doit être réalisé dans la joie et non dans l'amertume. Tout s'arrange, dans la vie: il suffit de vouloir et de ne pas se décourager. L'optimiste gagne toujours la partie, car il ne se laisse jamais démonter. Allons, écartez les grincheux, reprenez votre travail et chantez, chantez toujours nos vieux refrains français.

Princesse V. JADEJA.



## MES PETITS-ENFANTS M'ECRIVENT...

Couvent de Saint-Adolphe
Le 27 février 1932

Bien chère Mère-Grand,

J'ai sauté de joie ce matin en voyant pour la première fois ma lettre apparaître sur le journal. Je ne serai pas la seule à me réjouir, car mes bons et dévoués parents reçoivent la Liberté et ils seront contents de leur petite fille. Je vous en remercie très sincèrement, chère Mère-Grand.

Je vous envoie une petite chanson que ma maîtresse a bien voulu me donner. Je crois que les petits-enfants qui recevront cette petite chanson seront bien contents.

Mes petites compagnes et moi, nous ne vous oublions pas dans nos prières

Nous avons beaucoup de plaisir de ce temps-ci, car il fait très beau dehors. Nous faisons des bonhommes de neige...

Plusieurs écolières, bonne Mère-Grand, vous envoient un joli petit chant. Les pensionnaires vous aiment tant qu'elles ont voulu vous faire ce plaisir.

Je termine en vous embrassant bien fort, et en vous remerciant encore.

Votre petite amie,
Marita LAFLECHE.

* * *

Lorette, Man., le 27 février 1932

Chère Mère-Grand,

Oh! je serais si heureuse de vous connaître, chère Mère-Grand! Je demeure à La Salle; comme nous sommes loin du couvent, je n'ai pas eu le privilège d'aller à l'école avant cette année. Pour le moment je vais au couvent de Lorette, mais il est tout probable que je serai pensionnaire à La Salle avant longtemps. Mon petit frère Roland ira à l'école.

J'ai aussi deux petites soeurs chez moi: Florence et Rachel. J'ai hâte de tous les voir. Je m'ennuie de mon bon papa, de ma maman. J'ai neuf ans; je ne suis pas bien grande, mais j'aime à parler et à rire. Même on dit que je parle un peu trop...

Je suis très encouragée dans mon catéchisme; nous nous préparons à la communion solennelle.

Bonjour, Mère-Grand, depuis longtemps je désirais faire partie du "Coin".

Votre petite-fille,
Irène GIRARDIN.

* * *

Saint-Léon, le 26 février 1932

Chère Mère-Grand,

C'est encore moi qui viens vous écrire quelques lignes sur notre aimable année scolaire. Vous voyez que je reprends le temps perdu, puisque je vous écris deux lettres coup sur coup.

Vous ne pouvez croire, Mère-Grand, comme nous sommes encouragées! Je crois en connaître la cause: nous gardons une heure de silence chaque jour, nous travaillons avec plus d'ardeur, nous prions beaucoup et faisons beaucoup de sacrifices. Quand nous gardons silence, on pourrait entendre bourdonner les mouches, s'il y en avait...

Le beau temps est revenu: quel bonheur! Il y avait encore de nos amis qui étaient grippés; le beau temps les a tous ramenés à l'étude.

Mère-Grand, comme vous nous avez fait plaisir en mettant ce joli concours dans la Liberté; cela nous rappelle les petites histoires que nos grand'mères nous racontaient quand nous étions enfants.

Votre petite amie qui vous aime,
Irène LUSSIER.

# A Travers les Centres Français

Des correspondants spéciaux de la "Liberté"

## MANITOBA

### LORETTE

**Départ pour le Couvent**

Le lundi 29 février, quatre jeunes filles partaient de la paroisse pour entrer au noviciat des Soeurs de Saint-Joseph, à Saint-Hyacinthe, Qué. Marie-Ange Roy, Marie-Jeanne Marcoux, Agathe Mondor et Marie Melançon, cette dernière de la Saskatchewan mais ancienne élève de notre couvent. Elles devaient se joindre à Saint-Boniface, à trois autres jeunes filles de Mariapolis, comme elles se destinant à la vie religieuse.

Nous devons leur souhaiter la persévérance et les féliciter de leur détermination. A 18, 20, 22 ans, c'est l'âge de se décider à entrer dans la carrière que l'on veut embrasser, si l'on ne veut pas perdre les plus belles années de sa vie et courir le risque, après avoir peut-être gaspillé sa jeunesse, de traîner pour le reste de ses jours une existence pour le moins inutile.

**Concours de catéchisme**

L'an dernier, notre cercle local de l'Association d'Education organisait un concours oral de catéchisme. Cette année, ce concours a eu lieu par écrit. Y ont pris part, toutes les écoles de la paroisse, ainsi que deux écoles de l'Ile-de-Chênes, les écoles Coquart et Ile-de-Chênes.

Les grades IV, V et VI concouraient ensemble. La moyenne des points conservés a été très élevée. Sur 52 concurrents, trois seulement n'ont pas conservé la moitié des points. Onze ont conservé 100%; 33 ont obtenu plus de 90%.

Nous avons aussi tenu compte de l'orthographe. Quatre ont écrit leur concours sans une seule faute. Ce sont, dans le grade IV, Florence Landry, de l'école Saint-Cuthbert, et Edmée Lamoureux, du Couvent de Lorette; et dans le grade V, Dora et Rose Arpin, du Couvent.

Les prix de catéchisme ont été gagnés, dans le grade IV, par Maria Laurin, école Lorette Est; Florence Landry, école Saint-Cuthbert, et Edmée Lamoureux, couvent.

Grade V: Blanche Marcoux, école Lorette Ouest.

Grade VI: Henriette Trudeau, école Ile-de-Chênes, et Rémi d'Auteuil, école Coquart.

Voici les noms des concurrents:

Grade IV — Couvent: Angèle Gauthier, Hortense Jeanson, Alina Arpin, Fernande Trudeau, Louise Therrien, Edmée Lamoureux, Léa Dumaine, Agnès Chaput, Marie-Anne Noiseux, Dario Perfumo, Yvon Ross, Victoria Michaud, Gérard Turcot; école Lorette Ouest: Alphonse Dugas, Jacqueline Dugas, Léopold Grégoire, Gérard Zastre, Léopoldine Grégoire; école Lorette Est: Mélina Desmarais, Lina Laurin, Maria Laurin, Alfred Landry, Jeanne Landry; école Saint-Cuthbert: Florence Landry, Alfreda Jeanson; école Coquart: Denise Carrière; école Ile-de-Chênes: Gabrielle Trudeau, Alma Lamoureux.

Grade V — Couvent: Clovis Jeanson, Ernest Adolphe, Thérèse Therrien, Léo Therrien, Laurette Therrien, Yvette Gauthier, Dora Arpin, Rose Arpin, Wilfrid Trudeau, Octave Mondor, Eugénie Mondor, Camille Jeanson, Joséphine Dufresne, Jeanne Skotnicki; Lorette Ouest: Blanche Marcoux, Thérèse Poirier; Saint-Cuthbert: Lucienne Grégoire, Joséphine Grégoire, Raphaël Désorcy.

Grade VI — Couvent: Eléonore Arpin, Horace Gauthier, Paul Gauthier, Adrienne Grégoire, Raoul Rheault, Eva Ross, Thérèse Jeanson, Lucie Therrien; Lorette Ouest: Germaine Cournoyer, Laurence Cournoyer, Albertine Grégoire; Lorette Est: Rosa Desmarais; Saint-Cuthbert: Andréa Champagne; Coquart: Rémi d'Auteuil; Ile-de-Chênes: Henriette Trudeau.

Elèves qui ont conservé tous leurs points pour le catéchisme:

Grade IV: Maria Laurin, Florence Landry, Edmée Lamoureux, Agnès Chaput.

Grade V: Lucienne Grégoire, Joséphine Grégoire, Clovis Jeanson, Yvette Gauthier, Laurette Therrien, Joséphine Dufresne, Eugénie Mondor.

**Décès**

Philippe Poirier, époux de Berthilde Dubuc, de l'Ile-de-Chênes, mourait le 3 de ce mois, après une maladie longue de plusieurs années. Il était âgé de 52 ans et deux mois. Le défunt était né à Sherbrooke, P. Q., et habitait le pays depuis une trentaine d'années. Il laisse, outre son épouse, six enfants: Bertha, Lorette, Edouard, Denise, Joseph et Louis. Son service et sa sépulture ont eu lieu à Lorette, le samedi 5, au milieu d'un très grand concours de fidèles. Le service fut chanté par M. le Curé de Lorette. M. l'abbé L. Rivard, curé de l'Ile-de-Chênes, assistait au choeur.

A la famille en deuil, aux nombreux parents et amis nous offrons nos plus sincères condoléances.

### GRANDE CLAIRIERE

Les paroissiens de Grande Clairière ont appris avec regret la mort de Mme d'Eschambault. Nous ne doutons pas que le correspondant était de bonne foi en mentionnant que M. l'abbé d'Eschambault avait été curé de Saint-Lazare, mais nous sommes fiers de dire qu'il a aussi été curé de Grande Clairière de mai 1928 jusqu'en août 1929, date de sa mort. Nous tenons aussi à dire que c'est avec beaucoup de peine que nous l'avons vu partir, ainsi que sa bonne mère, qui avait su gagner l'amitié de tous les paroissiens de Grande Clairière. De M. le Curé et de sa digne mère nous gardons un bon souvenir.

Les paroissiens de Grande Clairière prient la famille d'Eschambault d'agréer leurs respectueuses condoléances.

### SAINTE-ANNE-DES-CHENES

**Club de Jardinage**

Dans la liste des "Manitoba Junior Garden Clubs", le nôtre figurera sous le nom de Club La Vérendrye.

Organisé le 27 février, il a pour président: M. Alphonse Nolin; vice-président, M. Ulysse Bohémier; secrétaire, Mlle Laura Perron.

Autres membres: Mlles Florence Girard, Aurore Laurin, Alice Tougas, Mathilde Paillé, Malvina Gauthier; MM. Fortunat Magnan, Hervé Prairie, James Benoît, Antoine Mahé, Jacques Désorcy.

Pour renseignements, s'adresser au gérant, M. Léo Nolin.

**Baptême**

Joseph-Emilien-Edouard, fils d'Arthur Hupé et de Flora Leclair. Parrain, Edouard Leclair; marraine, Emilia Leclair.

• • •

Dimanche dernier, la Cie du chemin de fer Canadien National avait la gentillesse de nous envoyer son représentant, M. Braseau, pour nous montrer ses vues animées. Nos remerciements à la compagnie.

### DUNREA

**Résultats du concours des mois de janvier et février**

Grade VIII: Angèle Légaré, Dominique Boulet.

Grade VI: Lucie Boulet, Jeanne Légaré, Marie Boulet, Raymond Légaré, Henri Meaud.

Grade V: Emile Légaré, Edouard Méaud.

Grade IV: Blanche Légaré, Jules Légaré, Antonia Boulet.

Grade III: Marcel Boulet, Yvonne Boulet, Félix Boulet, Elisabeth Boulet.

Grade II: Annette Boulet, Thérèse Légaré (ex aequo); Raphaël Légaré.

Grade I: Napoléon Boulet, Gertrude Boulet, Armand Bisson.

### SAINT-MALO

Le mardi 23 février, tel que demandé par les dames du Club d'Alimentation, nous avions la visite du conférencier, M. Lafrance. En dépit d'une température très rigoureuse, il y avait salle comble; les dames surtout assistaient en grand nombre. Bravo, mesdames, on n'en sait jamais trop, surtout en fait de jardinage.

M. l'agronome a aussi profité de la circonstance pour dire quelques mots au sujet des différents clubs qu'il a organisés dans la paroisse.

A voir l'empressement des directeurs à répondre à son appel, et beaucoup d'autres discuter de la chose, il a dû être content de son oeuvre.

Eh bien! M. l'agronome, il ne faut pas garder l'impression que vous avez parlé à des sourdes. Toutes ces dames, bien qu'elles vous aient ménagé les applaudissements, vous ont écouté avec attention et elles vont mettre vos conseils en pratique. Si vous repassez à Saint-Malo cet été, vous y verrez d'immenses jardins.

Merci et revenez.

### SAINTE-ROSE-DU-LAC

Résultats des derniers concours donnés à l'école du village:

Grade XI: Rhoda Saurette, Helen Bell, Antoinette Houde.

Grade X: Marie Pennarun, Victorine Gamache, Paul Saurette.

Grade IX: Yves Molgat, Georgette Arcand, Eugénie Montsion.

Grade VIII: Bella Valcourt, Laurence Bissonnette, Catherine Furneaux.

Grade VII: Gérard Guyot, Thérèse Delveaux, Pierre Duhard.

Grade VI: Elizabeth Inglebeen, Alphonsine Neault et Léonie Brunel (ex aequo).

Grade V: Cécile Valcourt et Irène Lahaie (ex aequo); Richard Furneaux.

Grade IV: Maurice Bissonnette, André Duhard, Gérard Lagassé.

Grade III: Gonzague Brunel, Theodor Prikker; André Molgat et Roméo Valcourt (ex aequo).

Grade II: Noëlla Tucker, Rose Ingelbeen, Louis Montsion.

Grade I: Alice Loire, Louise Pinette, Adélard Montsion.

### SAINT-CLAUDE

Tableau d'honneur à l'école Saint-Benoît pour le mois de février:

Grade VII: (a) Antoinette Boille; (b) Simone Boille.

Grade V: Robert Philippe, Angèle Philippot.

Grade IV: Angèle Le Garff, Bernadette Philippe.

Grade II: Lorraine Riel, Alexis Philippot.

Grade I: Isabelle Philippot.

### LA BROQUERIE

**Tableau d'honneur**

Grade X: John Kloponski, Thérèse Emond.

Grade IX: Anna Balcaen, Alice Tétreault.

Grade VIII: Elise Boily, Zannie Kloponski.

Grade VII: Léonne Carrière, Laurette Tétreault.

Grade VI: Jeanne Emond, Aline Robert.

Grade V: Yvonne Rocan, Martin Mireault.

Grade IV: Paul-Emile Savard, Irène Rocan.

Grade III: Marguerite Savard, May Savard.

Grade II: Lucie Boisjoli, Alphonse Deschênes.

Grade I A: Thérèse Granger, Florence Rocan.

Grade I B: Eloi Sinfard, Yves Emond.

### D'où les mois tirent-ils leurs noms?

Janvier tire son nom de Janus, dieu représenté avec une double face parce qu'il regardait l'année qui fuit et celle qui vient.

Février, de Februa, déesse des purifications chez les Romains.

Mars, du dieu des combats.

Avril, du latin "aperire", ouvrir, parce que la terre semble s'ouvrir à la culture.

Mai, de Maia, une des filles du géant Abla.

Juin, de Junon, épouse de Jupiter, maître des dieux.

Juillet, de Julius César, le conquérant des Gaules qui réforma le calendrier.

Août, de Augustus, premier empereur romain.

Septembre, octobre, novembre et décembre, du latin septem, octo, novem, decem (sept, huit, neuf, dix), quand l'année commençait en mars, et ces mois étaient par conséquent les 7e, 8e, 9e et 10e.

## LE CHANGE

L'argent des pays d'Europe se vend aux prix suivants, en sous canadiens:

| | |
|---|---|
| Livre anglaise | 3.9196 |
| Franc français | 0.0435 |
| Belga belge | 0.1545 |
| Franc suisse | 0.2143 |
| Lire italienne | 0.0576 |
| Couronne suédoise | 0.2161 |
| Couronne norvégienne | 0.2140 |
| Couronne danoise | 0.2161 |
| Mark allemand | 0.2641 |
| Couronne hollandais | 0.4459 |

## LE MARCHE

**8 MARS 1932**

| | |
|---|---|
| **Bouvillons, jusqu'à 1,050 livres—** | |
| Bons et de choix | $5.00—$5.50 |
| Moyens | $4.00—$4.75 |
| Ordinaires | $3.00—$3.50 |
| **Bouvillons, au-dessus de 1,050 livres** | |
| Bons et de choix | $5.00—$5.50 |
| Moyens | $4.00—$4.75 |
| Ordinaires | $3.00—$3.75 |
| **Génisses—** | |
| Bonnes et de choix | $4.75—$5.25 |
| Moyennes | $4.00—$4.50 |
| Ordinaires | $3.00—$3.50 |
| **Veaux engraissés—** | |
| Bons et de choix | $5.50—$6.25 |
| Moyens | $4.50—$5.00 |
| **Vaches—** | |
| Bonnes | $3.25—$3.75 |
| Moyennes | $2.50—$3.00 |
| Ordinaires | $2.00—$2.25 |
| Pour conserve | $ .75—$1.75 |
| **Taureaux—** | |
| Bons | $1.75—$2.00 |
| Ordinaires | $1.25—$1.50 |
| **Bouvillons à engraisser—** | |
| Bons | $3.00—$3.50 |
| Ordinaires | $2.25—$2.75 |
| **Vaches et génisses à engraisser—** | |
| Bonnes | $2.50—$3.00 |
| Ordinaires | $1.75—$2.25 |
| Vaches laitières | $25.00—$50.00 |
| **Veaux de boucherie—** | |
| Bons et de choix | $5.50—$7.00 |
| Ordinaires et moyens | $2.00—$5.00 |
| **Porcs—** | |
| Bacon de choix—Prime de $1 par tête | |
| Bacon | $4.00 |
| Bouchers—Escompte de $1 par tête | |
| Pesants | $3.50 |
| Très pesants | $2.50—$3.00 |
| Légers et maigres | $3.00—$3.65 |
| Truies No 1 | $2.50 |
| Truies No 2 | $2.50 |
| Inférieurs | $2.00 |
| Verrats | $1.00—$1.50 |
| **Agneaux—** | |
| Bons, poids moyen | $6.00—$6.25 |
| Ordinaires | $3.50—$4.00 |
| **Moutons—** | |
| Bons, pesants | $2.00—$2.50 |
| Bons, poids moyen | $2.50—$3.00 |
| Ordinaires | $1.00—$1.50 |

**PRODUITS**

| | |
|---|---|
| **Beurre—** | |
| Crèmerie F.O.B. Winnipeg, approximatif — No 1 | $ .21 |
| **Oeufs—** (D'après la classification du gouvernement fédéral) | |
| Extra, la douzaine | $ .23—$ .24 |
| Premiers | $ .21—$ .22 |
| Seconds | $ .15 |
| **Pommes de terre—** | |
| Par 100 livres | $ .35 |
| Au détail | $ .45 |
| **Farine—** Prix de détail pour les marques suivantes: Quaker Patents, Lake of the Woods, Five Roses, Western Canada Purity, Ogilvie Royal Household et Maple Leaf Mills: | |
| Sac de 98 livres | $2.55 |
| 2 sacs de 49 livres | $2.60 |
| 4 sacs de 24 livres | $2.70 |
| **Alimentation—** | |
| Son, La tonne | $14.00 |
| Moulée, La tonne | $15.00 |
| **Gruau—** | |
| Le sac de 80 livres | $2.60 |
| **Foin—** Pour foin sur voie. Bonne condition. Prix de deux maisons de Winnipeg | |
| Mil. No 1 | $14.00—$15.00 |
| Mil. No 2 | $13.00—$14.00 |

### Cours du grain fourni par EUG.-J. DUFRESNE

**Prix déchargé à Fort William ou Port Arthur**

**Pour la semaine finissant le 7 mars 1932**

| Grains | Mardi 1 mars | Merc. 2 mars | Jeudi 3 mars | Vend. 4 mars | Samedi 5 mars | Lundi 7 mars |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Blé No 1 Nord | .64¾ | .65⅛ | .65½ | .65⅛ | .66 | .65⅛ |
| 2 Nord | .60¾ | .61⅛ | .61⅜ | .61⅛ | .62 | .61⅛ |
| 3 Nord | .56⅞ | .57¼ | .57¼ | .57⅛ | .58 | .57⅛ |
| Avoine 2 CW | .30⅛ | .30⅞ | .30⅞ | .30⅞ | .31 | .30⅞ |
| 3 CW | .28 | .28⅞ | .28⅞ | .28⅞ | .28⅞ | .28⅞ |
| Orge 3 CW | .39⅜ | .39⅞ | .39⅞ | .39¾ | .40⅞ | .40⅞ |
| 4 CW | .37⅜ | .38⅞ | .38 | .38 | .39 | .39⅞ |
| Lin 1 NW | 1.03¾ | 1.03⅛ | 1.03⅜ | 1.03¾ | 1.04⅞ | 1.04⅞ |
| 2 CW | .99¼ | .99⅞ | .99⅞ | .99⅞ | 1.00⅞ | 1.00⅞ |
| Seigle 2 CW | .45⅞ | .47¼ | .46⅞ | .47⅞ | .48⅞ | .49 |

**Prix sur voie (track)**

| Grains | Mardi 1 mars | Merc. 2 mars | Jeudi 3 mars | Vend. 4 mars | Samedi 5 mars | Lundi 7 mars |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Base Blé 1 Nord | .64¾ | .65⅞ | .65⅞ | .65⅛ | .65⅞ | .65⅞ |
| Avoine 2 CW | .30⅛ | .30⅞ | .30⅞ | .30⅞ | .31 | .30⅞ |
| Orge 3 CW | .39⅜ | .39⅞ | .39⅞ | .39⅞ | .40⅞ | .40⅞ |
| Lin 1 NW | 1.03¾ | 1.03⅛ | 1.03⅜ | 1.03¾ | 1.04⅞ | 1.04⅞ |
| Seigle 2 CW | .45⅞ | .47¼ | .46⅞ | .47⅞ | .49 | .49 |

**Options**

| Grains | Mardi 1 mars | Merc. 2 mars | Jeudi 3 mars | Vend. 4 mars | Samedi 5 mars | Lundi 7 mars |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Blé Mai | .66⅞ | .67 | .67 | .67 | .67⅞ | .66⅞ |
| Juillet | .68⅞ | .68⅞ | .68⅞ | .68⅞ | .69 | .68⅞ |
| Octobre | .69⅞ | .70⅞ | .70⅞ | .70⅞ | .70⅞ | .70⅞ |
| Avoine Mai | .32⅞ | .32⅞ | .32⅞ | .32⅞ | .33 | .32⅞ |
| Juillet | .32⅞ | .32⅞ | .32⅞ | .32⅞ | .33 | .32⅞ |
| Orge Mai | .41⅞ | .42⅞ | .42 | .42 | .43 | .43⅞ |
| Juillet | .41⅞ | .41⅞ | .41⅞ | .41⅞ | .42⅞ | .42⅞ |
| Octobre | .40⅞ | .41⅞ | .41⅞ | .41⅞ | .41⅞ | .42⅞ |
| Lin Mai | 1.05⅞ | 1.06 | 1.06⅞ | 1.06⅞ | 1.07 | 1.07 |
| Juillet | 1.05⅞ | 1.06 | 1.06⅞ | 1.06⅞ | 1.07⅞ | 1.07⅞ |
| Seigle Mai | .48⅞ | .49⅞ | .49⅞ | .49⅞ | .51⅞ | .51⅞ |
| Juillet | .49⅞ | .51⅞ | .50⅞ | .51⅞ | .52⅞ | .52⅞ |

Feuilleton de la Liberté - - - Numéro 9

# PETITE ROSE

Par CLAIRE DE VILLE

(Suite)

Je fus obligée de m'appuyer à un arbre pour ne pas tomber. J'étais à bout de forces. "Eh! quoi! pensai-je, lui aussi veut connaître le secret qui m'oppresse." Il renouvela sa question; alors, épuisée d'avance par cette seconde lutte, je répondis dans un sanglot:

"Mon coeur n'est pas libre."

A ce moment il me sembla entendre un léger bruit derrière le buisson, comme des petits bois secs craquant sous les pieds. Mais je m'étais trompée, personne ne vint nous surprendre.

Une minute alors s'écoula, minute angoissante pour celle qui venait de révéler une pensée intime, qu'elle avait cru pouvoir garder secrète.

— Pas libre! reprit M. de Kervo d'une voix persiflante. Pas libre! Ah! j'ignorais que vous aviez déjà fait votre choix, ma chère. Mais serait-ce indiscret de vous demander le nom de l'heureux mortel dont vous daignez accepter les hommages?

— Je vous en prie, Alain, suppliai-je, ne me torturez pas ainsi. Eloignez-vous! Si quelqu'un venait ici, que penserait-on de nous voir ensemble, loin des autres?

— Peu importe l'opinion des gens, s'écria-t-il exaspéré. Je ne partirai pas, vous m'entendez, je ne partirai pas avant de savoir le nom de l'homme que vous aimez!

— Son nom?... répondis-je très lentement, nul ne le saura... Lui-même ignorera toujours l'amour insensé qu'il a éveillé en mon coeur. Jamais... entendez-vous? jamais je ne l'épouserai; de grands obstacles nous séparent. Il ne doit donc exister en vous aucune pensée de jalousie. Mais il faut mettre fin à cet entretien qui a déjà trop duré! Je vous laisse, ne me suivez pas, je vous en prie.

Au même instant, je crus entendre de nouveau le même craquement de brindilles sèches. Effrayée, je contournai le buisson, mais ne vis rien. Alors, rassurée, je rejoignis les jeunes filles qui s'amusaient sur la pelouse. Tous s'étonnèrent de ma pâleur. Mlle Sidonie s'en aperçut aussi; inquiète de voir mon visage aussi décomposé, elle me proposa de me ramener tout de suite à la maison. J'acceptai avec empressement, et je revins avec mes cousines. Mon tuteur, lui, préféra rester jusqu'à la fin de la réunion, ce qui ne m'étonna nullement, vu que Mme de Quélen était sans cesse avec lui. Mais j'ai observé que c'est elle qui vient toujours la première à lui.

De retour à la maison, je pris mon journal.

11 juin

Je continue à passer mes après-midi au château de Kervo, mais je ne parle à personne du projet de mon tuteur. Lorsque je serai cloîtrée, mes cousines annonceront elles-mêmes mon départ et en donneront la raison qu'elles voudront. Les vieilles demoiselles approuveront cette décision, cela ne fait aucun doute, mais je crois que la jeunesse sera désolée, car je mettais beaucoup d'entrain et de gaieté dans les réunions.

Je n'ai pas revu Alain de Kervo depuis notre entretien au bord de la rivière. Il ne se joint plus à nous. Je m'en réjouis, car j'avoue qu'il m'eut été pénible de le revoir avant mon départ. Pauvre Alain! je le plains, mais j'espère que son caractère léger contribuera à lui faire oublier...

Je fais tous mes efforts pour cacher ma tristesse à mes amies, mais je n'y réussis pas comme je le voudrais. Aujourd'hui, Cécile m'a demandé pourquoi j'avais l'air préoccupé. J'ai répondu par une phrase vague. Alors, Solange de la Rosière s'est écriée en riant:

— Seriez-vous amoureuse, Ourida? Vous avez l'attitude de quelqu'un dont le coeur est pris.

Je me suis défendue avec trop de vivacité, car quelques jeunes filles ont souri entre elles, avec des petits airs complices. L'une d'elles a repris:

— Ah! d'ailleurs, ma chère, qu'y aurait-il d'extraordinaire à cela? L'autre jour, à la vente, d'après ce que j'ai entendu dire, vous avez donné le coup de foudre à plus d'un des jeunes gens présents... Il peut y avoir eu le réciproque.

Je n'ai pas répondu, mais j'avais



envie de pleurer. Cécile, je crois, s'en est aperçue. Comme elle est très bonne, elle a changé le sujet de la conversation.

Je suis contente de m'exiler pendant quelque temps. Mon absence mettra fin aux commentaires. Mais ... un an me paraît bien long... Et pourtant... ne serait-ce pas préférable que je reste toujours au couvent?...

12 juin

Je pars pour Brest ce soir. Mon tuteur me conduit lui-même chez les religieuses de Saint-Maur, où je dois passer une année. J'y entre comme dame pensionnaire, en chambre particulière; cependant je serai soumise à la règle des élèves pendant une grande partie de la journée. Je suivrai les cours du Brevet supérieur. Mon tuteur jugeant que mon instruction est un peu incomplète. En effet mon père me fit cesser mes études à l'âge de quinze ans, afin de me permettre de passer avec lui le temps libre que lui laissait son service. Aussi depuis cette époque je n'ai plus cultivé que les arts d'agrément. Une année d'étude me sera certainement salutaire.

Ma malle est prête. J'y ai rangé toutes mes petites affaires, mes souvenirs d'Algérie, tous ces témoins muets d'un passé heureux. J'y déposerai tout à l'heure mon journal, sur lequel j'ai tenu à transcrire encore quelques lignes, dans cette même chambre où je l'entrepris il y a sept mois.

La vie m'apparaissait alors terne et grise, comme la lande que j'aperçois de ma fenêtre. La vieille maison me semblait bien triste! Je m'y suis attachée pourtant, comme la rose sur son rosier grimpant. Et je la quitte à regret, décidée à n'y plus revenir. Car mon choix est fait: Je me consacrerai à Dieu... Pendant cette première année, je me préparerai au noviciat. Je prierai souvent, je m'observerai de même, afin d'acquérir les qualités nécessaires à mon admission. La vocation religieuse est un don de Dieu, certes! mais elle peut aussi être acquise par un grand désir et une ferme volonté. J'ai lu dernièrement la vie d'Angélique Arnaud. Contrainte par sa famille à entrer dans un monastère, elle y vécut en révoltée d'abord, puis la grâce aidant, elle devint une bonne religieuse et mena par la suite une vie très édifiante. J'espère qu'il en sera de même pour moi.

Je n'ai pas pris cette résolution à la légère. J'ai bien réfléchi, depuis mon entretien avec Alain de Kervo. Si je restais dans le monde, lui et M. de la Rosière conserveraient l'espoir de me voir revenir sur ma décision. De plus, mon tuteur ferait de nouvelles tentatives pour me marier. Or, je ne me sens pas la force de supporter ces luttes qui, fatalement, se renouvelleraient quand je serais revenue du couvent. Hélas! c'est "lui" surtout que je fuis. Sa présence m'est trop douloureuse. Elle rouvre sans cesse la blessure de mon coeur. Loin de lui, je trouverai un jour le calme et la paix que je cherche en vain dans le monde. Mais sans doute je ne pourrai oublier... Mon amour est trop profond pour disparaître. Ah! mon tuteur! si vous le soupçonniez! vous auriez pitié de la pauvre "Petite Rose". Mais non, vous ignorerez toujours qu'elle vous a aimé avec la ferveur de ses dix-huit ans, et de son coeur vierge.

Je pense au rêve que je fis la première nuit que je passai chez vous. Le songe avait paru vous intéresser, tandis que je vous le contais naïvement. Mais n'est-il pas un peu mon histoire! Pourtant, dans ce rêve, le beau cavalier éprouvait pour la fleur un amour réciproque. Il écarta les pétales pour lire dans son coeur le nom de celui qu'elle aimait. Vous aussi, mon tuteur, vous m'avez questionné à ce sujet. Mais il vous fut impossible de savoir, et je garderai mon secret... Jamais... jamais... vous ne saurez que, dans le coeur de la "Petite Rose", un nom est gravé si profondément que les années ne pourront l'effacer. Et ce nom que mes lèvres redisent sans cesse, avec un amer regret, ce nom... c'est le vôtre... Hervé!

15 juin

Cher journal! avec quelle joie je viens noircir tes pages pour la dernière fois.

Je ne suis pas au monastère des dames de Saint-Maur, mais toujours dans ma volière!

Que s'est-il passé?

En regardant ma malle prête à partir, je me demande si je ne rêve pas et si dans quelques instants Katel ne viendra pas la chercher.

Pauvre Katel, elle est transformée en fontaine depuis le jour où je lui ai annoncé mon départ. Et le flot de ses larmes n'a fait qu'augmenter aujourd'hui quand elle a appris que je ne partais plus!... Elle pleure, la



pauvre vieille, en récurant ses casseroles, en faisant son fricot, en nous servant; elle pleure sans arrêt... mais c'est de joie!

Oh! mon cher journal! moi qui croyais mon idée saugrenue, lorsque je l'entrepris! Comment aurais-je supposé que tu jouerais un si grand rôle dans ma destinée? Tu as été la baguette magique "des fées de légendes" dont Katel m'a souvent conté les exploits. En l'espace de quelques minutes, tu as mis fin à l'agonie de mon coeur! Il jouit maintenant d'une félicité si douce, que j'ai presque peur d'être l'héroïne d'un songe, dont je vais m'éveiller subitement. Toi, qui fus le confident de mes peines, sois de même celui de mon bonheur présent. Je vais donc te faire le récit des derniers événements dont la conséquence est une joie sans mélange.

Je venais d'écrire les dernières lignes: "Jamais... jamais... vous ne saurez que dans le coeur de la "Petite Rose", un nom est gravé si profondément que les années ne pourront l'effacer. Et ce nom que mes lèvres redisent sans cesse avec un amer regret, ce nom... c'est le vôtre... Hervé!"

J'achevais à peine ces derniers mots, lorsque le frôlement d'un pas sur le tapis me fit tressaillir. Je n'avais pas entendu la porte s'ouvrir. Je me levai brusquement. Mon tuteur s'avançait vers moi et je crus lire dans son regard une résolution implacable. Je tremblais... Une immense souffrance m'envahit, comme une marée montante, accélérant les battements de mon pauvre coeur meurtri, contractant ma gorge desséchée. Si j'avais pu parler je lui aurais crié:

"Ah! pourquoi encore me torturer? Que vous ai-je donc fait, pour que vous soyez ainsi mon bourreau? Que voulez-vous savoir? Je ne puis rien vous dire. Il y a des secrets que l'on emporte dans la tombe... Tel est le mien! Espérez-vous donc faire pression sur ma volonté et m'obliger à épouser qui vous voulez? Ah! laissez-moi, de grâce! Les roses sont des fleurs trop fragiles... Prenez garde que celle-ci ne s'effeuille avant le temps!"

Telles étaient les pensées qui affluaient à mon esprit, tandis que mon tuteur fixait sur moi le regard énigmatique de ses yeux superbes. Espérait-il en leur pouvoir pour anéantir ma volonté? Avait-il conscience du trouble dans lequel ils me plongeaient? Comprit-il le désespoir profond qui m'envahissait, et ma muette supplication? Sans doute, car son regard se fit très doux; il posa sa main sur mes boucles, avec ce geste paternel qui lui était familier autrefois, puis il me dit avec un accent très triste qui m'impressionna davantage encore:

— Petite Ourida, en acceptant la charge de votre tutelle, j'étais décidé à remplacer le père que vous avez perdu. Mais je constate avec un amer regret que je n'ai pas su gagner votre confiance, comme certainement il l'eût fait, lui. Votre méfiance à mon égard me peine profondément, car je crains que ma sévérité en soit la cause. Vous m'avez trouvé sans doute bien intransigeant parfois. Mais j'agissais dans votre intérêt, ma pauvre enfant! Je ne veux que votre bonheur, sachez-le bien. C'est pourquoi je vous demande aujourd'hui de surmonter toute crainte, et de me dire le nom de celui que vous aimez. Ne niez rien, c'est inutile, j'ai entendu toute votre conversation hier, avec Alain de Kervo. Mon devoir de tuteur m'autorisant à vous surveiller, je vous ai suivie dans



le parc, et une nuit derrière le buisson, j'ai écouté votre entretien.

Pauvre "Petite Rose", je ne me doutais pas que votre apparente gaieté cachait un si douloureux secret! Mais l'obstacle qui vous sépare de l'homme que vous aimez, est-il vraiment insurmontable? Serait-ce une simple question de fortune? En ce cas je serais trop heureux de contribuer à vous rendre heureuse en vous offrant la dot nécessaire. Ai-je deviné la raison qui vous désespère?

— Non... non... répondis-je d'une voix caverneuse... non... il ne songe pas à moi!... Il aime une autre femme!

— En êtes-vous sûre, ma pauvre enfant? Votre imagination ne vous leurre-t-elle pas encore une fois? Voyons, dites-moi son nom

Sa voix s'était faite si douce pour me poser cette question, qu'une angoisse atroce m'étreignit le coeur. Il me l'eût arraché par lambeaux que je n'eusse pas plus souffert...

Je posai ma main sur ma poitrine, pour en comprimer les battements et levai vers mon tuteur un regard de biche traquée. J'étais bien la "Petite Rose" arrachée de son rosier, et se débattant faiblement entre les mains du beau cavalier...

— Son nom... Ourida... je veux le connaître, entendez-vous bien? répéta-t-il.

Sa voix avait repris toute son autorité. Soudain, je vis ses yeux se porter sur mon journal. Celui-ci était resté ouvert à la dernière page où je venais d'écrire mon secret. Alors, dans une minute d'affolement, je me précipitai vers le manuscrit révélateur, mais... je n'eus pas le temps de le saisir... Mon tuteur m'avait pris le poignet, et, fermement quoique sans brusquerie, il m'immobilisa, puis s'empara du cahier...

Mes pauvres mains se joignirent dans un geste de supplication suprême qu'il n'écouta pas; alors mes jambes fléchirent, ma tête me sembla vide soudain, et j'eus l'impression que mon coeur cessait de battre... Et tandis que mon cousin prenait connaissance de mes sentiments intimes, je glissai à ses pieds, perdant conscience de ce qui se passait autour de moi...

Lorsque j'ouvris les yeux, j'étais étendue sur la chaise longue; mon journal gisait à terre; mon tuteur, à genoux à mes côtés, me soutenait la tête.

Je vis son visage baigné de larmes, penché sur le mien... à mon oreille résonnaient les mots tendres que seul l'amour inspire. Je refermai les yeux, me croyant le jouet d'une illusion. Mais un long baiser sur mes paupières baissées me rappela à la réalité. Je rouvris les yeux et dans ceux de mon tuteur qui n'étaient plus énigmatiques à ce moment, je lus l'amour dont son coeur débordait, amour que je n'avais jamais soupçonné!

— Oh! ma "Petite-Rose", murmura-t-il, est-ce que je ne rêve pas?... parlez, je vous en prie!... est-ce bien vrai que vous m'aimez!... Je n'ose croire à mon bonheur.

Mes lèvres closes jusqu'ici prononcèrent alors dans un souffle l'aveu qu'il désirait entendre. Une étreinte plus douce me rapprocha de lui; ma tête appuyée contre son épaule, je refermai les yeux, savourant les délices d'un amour partagé!

La "Petite Rose" était enfin dans les bras de son beau cavalier! O doux songe! te voilà donc devenu réalité!!!

Aïcha! pauvre Arabe! il est enfin arrivé ce bonheur que tu prédisais pour moi et auquel j'aspirais si souvent! Je désespérais de voir ta prédiction se réaliser. J'oubliais que toute joie véritable s'achète par les larmes...

Cher journal je te referme sur cette minute inoubliable, mais rassure-toi, tu ne seras pas la proie des flammes. Je te conserverai précieusement. Tu fus mon confident, lorsque, petite solitaire, je languissais dans la vieille maison. Maintenant ma pensée ne m'appartient plus. Celui qui, seul, a le droit de la connaître... c'est Hervé mon fiancé... mon protecteur... mon époux et maître bientôt.

Et puis... qu'écrirais-je désormais? "Les peuples heureux n'ont pas d'histoire", dit-on; et la mienne se termine maintenant, puisque mes chagrins sont passés et que je jouis d'une félicité sans bornes...

Deux ans plus tard...

Ce matin, en rangeant mon armoire, j'ai trouvé mon journal que j'avais caché derrière une planche. Cher journal! il y a dix-huit mois qu'il dort ainsi, soigneusement enveloppé de papier rose et ficelé d'une faveur. L'envie me prit soudain d'y jeter un coup d'oeil. Je m'assis à mon secrétaire, et avec mille précautions, je défis le paquet. On eût dit que j'avais peur, en l'ouvrant trop brusquement, d'éparpiller les pensées qu'il contenait. Ce ne fut pas sans émotion que je le relus. Il me semblait suivre chez une autre personne, le développement de mon amour, depuis son éclosion jusqu'à sa maturité complète. Et, malgré moi, je pleurais en lisant ces pages sur lesquelles la pauvre "Petite Rose" épanchait le trop plein de son coeur meurtri! Lorsque j'eus achevé ma lecture, je restai longtemps songeuse, le menton appuyé sur le revers de mes doigts [illegible]. Soudain une main se posant sur ma tête, me la

renverse doucement en arrière, mon mari était à mes côtés.

— A quoi songez-vous donc ainsi, ma jolie "Petite Rose", me dit-il en plongeant son regard dans le mien (habitude qu'il a toujours conservée).

Je lui souris, et me levant, j'entourai son cou de mes bras.

— A quoi voulez-vous que je songe, Hervé, si ce n'est à vous? N'êtes-vous pas l'unique ami, le cher protecteur, le doux maître dont la pensée m'est sans cesse présente, m'excitant à bien faire afin de vous contenter toujours.

Mon mari me pressa tendrement contre lui. Ah! comme j'aime me sentir ainsi dans ses bras, la tête appuyée contre son épaule. Il me semble être à l'abri du danger, et j'éprouve une sensation de sécurité complète.

Mon mari ayant aperçu mon journal, le reconnut et me demanda en souriant:

— Serait-ce la deuxième partie de vos mémoires que vous désirez entreprendre? En ce cas, jeune madame, prenez garde, votre époux pourrait bien user de ses droits pour y jeter quelquefois un coup d'oeil qui pourrait vous paraître indiscret!

Je me récriai vivement

— Indiscret, oh! Hervé comment pouvez-vous parler ainsi? N'êtes-vous pas maître de toutes mes pensées? Il n'est pas besoin d'un journal pour vous les faire connaître, il me semble! Et puis... ajoutai-je malicieusement... le miroir de mes yeux serait-il terni au point que vous ne puissiez plus y lire comme autrefois?

Un baiser abaissa mes paupières.

— Non, certes, ma petite Ourida, l'expression de votre regard n'est pas changé, il est toujours aussi droit, limpide, révélant sans détour votre pensée intime. Ces yeux qui dès la première entrevue me captivèrent ont conservé avec leur beauté la sincérité qui en faisait le charme. Mais combien vous avez changé sous d'autres rapports, chère petite femme!

— Vraiment? est-ce en bien ou en mal? demandai-je avec une pointe de malice.

Il m'embrassa avec plus de tendresse et me répondit en souriant:

— Petite vaniteuse, vous cherchez un compliment, n'est-ce pas? Eh! bien, je consens à vous le donner. Vous avez, ma jolie rose, réalisé l'idéal que je me faisais d'une épouse, au delà de toutes espérances. Combien vous ressemblez peu aujourd'hui à la petite écervelée dont les faits et gestes offusquaient tant les "membres de la confrérie Sainte-Catherine", comme vous appeliez irrévérencieusement ces pauvres vieilles filles de Pont-l'Abbé.

— Ah! je reconnais que j'étais une méchante, alors, de les tourner toujours en ridicule.

— Méchante! certes non! vous ne réfléchissiez pas assez à l'importance de vos actes et à la conséquence de vos paroles. Mais maintenant vous êtes devenue une jeune femme posée et sérieuse qui étonne tous ceux qui l'ont connue jadis. Que ce compliment ne vous donne pas d'orgueil surtout!

— De l'orgueil! m'écriai-je, est-ce à moi d'en éprouver en la circonstance? Dites-moi, Hervé, lorsque vous admirez une belle oeuvre, dans un musée par exemple, est-ce que l'idée vous viendrait de lui adresser un compliment? Non, n'est-ce pas? Vous reporteriez vos félicitations vers son auteur. Eh! bien, la transformation que vous constatez en moi, n'est-elle pas votre oeuvre? De même que le sculpteur modèle sa statue et la manipule avec amour, de même vous, Hervé, vous avez formé, façonné à votre idée la petite fleur que vous aimiez avec tant de désintéressement.

Mon mari m'embrassa de nouveau.

— J'accepte, chérie, le compliment que vous me retournez avec tant de gentillesse. Cependant, pour être juste, il faut reconnaître que mon modèle se laissa docilement façonner, tout comme la pâte molle se laisse pétrir par le sculpteur.

A ce moment le regard de mon mari se reporta de nouveau sur mon journal.

Il resta un moment silencieux, puis il me dit:

— Savez-vous à quoi je pense, en voyant votre confident de jadis? Je songe que notre bonheur actuel n'a tenu qu'à un fil. Rappelez-vous le jour que vous croyiez être le dernier passé à Pont-l'Abbé... Si j'étais venu quelques minutes plus tard, ce cahier aurait été rangé dans votre malle et je n'aurais pu en prendre connaissance. Et la pauvre "Petite Rose" serait partie ensevelir son secret derrière les grilles d'un monastère! Quant à moi, vous ne m'auriez sans doute jamais





revu. J'étais décidé à me fixer à l'étranger, pour fuir le charme attirant de ces beaux yeux qui m'avaient ensorcelé... et aussi pour mettre un terme aux avances que me faisait sans cesse Mme de Quélen.

Je frissonnai en songeant qu'à cette heure je serais peut-être en train de psalmodier un office dans le choeur des moniales.

— Ah! m'écriai-je, je bénis le hasard qui dirigea vos pas de mon côté, pendant l'entretien que j'eus avec M. de Kervo. C'est cette conversation qui, vous ouvrant les horizons nouveaux, vous donna le désir de connaître le nom gravé dans mon coeur.

— Petite Ourida, me dit mon mari, sur un léger ton de reproche, ne donnez pas le nom de hasard à une intervention si sensible de la Providence. Non, ce ne fut pas le hasard qui m'attira vers la rivière; une force supérieure m'y conduisit. Je n'avais pas vu Alain de Kervo, qui, lui, s'y était rendu par un autre chemin. Je me demandais seulement où vous étiez. Lorsque je vous vis tous les deux ensemble, je fus fort étonné, mais l'idée ne me vint pas que vous puissiez lui avoir donné un rendez-vous. Je vous savais trop pure et trop droite pour agir ainsi à mon insu. C'est alors que j'eus conscience que Dieu m'avait amené là avec intention et, me cachant derrière le buisson, j'attendis pour savoir quels étaient ses desseins sur moi...

Hervé s'arrêta un instant et reprit en me caressant les cheveux de ce geste qui lui était resté familier.

— Le hasard, Ourida, est un vain mot. N'oubliez pas que Dieu seul est maître de nos destinées, et que les événements les plus insignifiants de notre vie sont prévus par Lui. Il a levé l'obstacle qui semblait nous séparer, et que vous croyiez insurmontable, chérie, comme moi aussi, d'ailleurs. Car, comment aurais-je pu songer que la joyeuse "Petite Rose" aimait un tuteur si austère et de vingt ans plus âgé qu'elle? On a raison de dire que l'amour ne connaît pas de distance. Remercions donc ensemble Celui qui nous a réunis après ces longs mois de souffrances pénibles pour vous, comme pour moi. Demandons-lui aussi de mettre le comble à ses bienfaits, par l'heureuse arrivée du cher petit ange que nous attendons... Garçon ou fille, quel qu'il soit, il sera le bienvenu, puisqu'il est le couronnement de notre amour, et le premier né d'une nombreuse famille, je l'espère. Ma chère petite femme est une vaillante que les charges de la maternité n'effrayeront jamais. Elle se fera un honneur de donner des fils à la patrie et une joie de former des petites âmes pour l'éternité.

— Oh! Hervé, murmurai-je, seule, je serais bien inhabile à m'acquitter d'une si belle tâche, mais sous votre direction, je ne doute pas de la réussite. Les enfants d'un père tel que vous ne peuvent devenir que de grands chrétiens. Moi-même, appuyée sur vous, je me sens prête à supporter les épreuves que Dieu nous enverra, car toute médaille a un revers, je le sais.

Mon mari me resserra contre lui, dans une plus douce étreinte. Les bras qui m'entouraient avaient un geste de protection qui semblait vouloir me faire encore plus sienne, avec le cher enfant que nous attendions.

— Ourida, me dit-il, chère petite femme, si grand que soit mon amour, il ne sera pas assez puissant pour écarter de notre chemin les ronces et les épines qu'il plaira à Dieu d'y placer. Mais nous marcherons dans les

mauvais sentiers appuyés l'un sur l'autre, comme vous le dites. Alors, les croix que Dieu nous enverra, nous paraîtront moins lourdes à porter.

Mon mari m'embrassa encore et se retira. Je demeurai longtemps songeuse, puis, éprouvant comme jadis le besoin d'exprimer mon bonheur, je repris mon ancien confident afin d'y écrire ces pages, qui seront sans doute les dernières. Mais, avant de le refermer, je veux y transcrire toute ma reconnaissance envers le Dieu de bonté qui permit que la "Petite Rose" soit remarquée, aimée, cueillie enfin par un tel époux.

Le mariage a réalisé tous mes désirs, au-delà de ce que je pouvais souhaiter. J'ai trouvé en mon tuteur, devenu mon mari, l'ami, le confident, le maître que toute jeune fille cherche à se représenter dans ces rêves. Mais combien, hélas! sont déçues dans leurs espérances! Ah! comme je les plains, celles qui marchent seules dans la vie, traînant avec elles l'amertume de leurs déceptions et distillant le venin de leur jalousie! Mieux vaut, il me semble, vivre paisiblement, souriant toujours à son rêve ancien, comme cousine Emma, c'est-à-dire en pensant à ce qui aurait pu être et non à ce qui n'est pas.

Maintenant que j'ai confié à mon journal la plénitude de mon bonheur, je vais le ranger de nouveau. Peut-être un jour serai-je heureuse d'y tracer encore quelques lignes, lorsque des fils blancs viendront argenter ma chevelure d'ébène. Je ferai une révision des années qui se sont écoulées depuis l'époque où j'écrivis ces lignes. Puissé-je alors pouvoir me flatter d'avoir marché sans défaillance aux côtés de mon mari, dont la grandeur d'âme, la foi ardente et les nobles sentiments me donnent à chaque instant de si touchants exemples! Il est, et sera toujours pour moi dans l'avenir, comme le rayon d'un phare qui, de la côte aide le marin à se diriger en mer!

Tel devrait être le but de tout homme accomplissant ce grand acte du mariage. Bien belle est la tâche de l'épouse destinée à être mère. Non moins sublime le rôle du chef de famille. De lui dépend la paix et la prospérité du foyer qu'il fonde. S'il n'est pas le maître de ce foyer, maître digne de respect et d'amour, il risque de le voir sombrer, comme un navire privé de boussole...

Aussi, combien je rends grâce à Dieu d'avoir trouvé un époux ayant un tel sentiment de sa responsabilité et un tel coeur pour l'accomplissement de sa tâche! Avec une patience inaltérable, que seul l'amour pouvait lui inspirer, il a transformé la "Petite Rose sauvage". D'une jeune écervelée, il a fait une femme posée qui, à son tour, comprend les devoirs que lui impose son rôle d'épouse, et ceux qui lui incomberont bientôt... à l'arrivée du petit être tant désiré... Que ce petit être soit digne de son père! Qu'il lui ressemble! C'est ma seule ambition!...

Ourida de Tréveneuc.

Et moi, Hervé de Tréveneuc, l'heureux époux de la "Petite Rose", je souhaite que cet enfant soit le vivant portrait de sa mère, physiquement et moralement. Que de beaux yeux d'Orient, limpides et francs, éclairent son visage comme celui de sa maman. Puisse-t-il avoir surtout sa fraîcheur d'âme, son coeur ardent, la droiture de son caractère et cette simplicité qui est son plus doux charme.

Tel est le voeu que j'ai tenu à noter sur ce cahier, dont j'ai réclamé la garde, comme un bien précieux sur lequel j'ai un droit. Ne suis-je pas le beau cavalier qui cueillit la "Petite Rose", alors qu'elle se croyait destinée à se flétrir sur son rosier sauvage? Le bouton nouvellement éclos, alors, est devenu aujourd'hui une belle fleur épanouie que les vertus chrétiennes embellissent davantage. Et, en regardant ma femme, je puis être [illegible] orgueil que j'ai contribué à cet épanouissement moral. Comme l'artiste chrétien contemple son oeuvre et lève ensuite les yeux vers Celui qui l'inspira, de même je remercie Dieu de m'avoir guidé dans la réalisation de mon idéal.

Hervé de Tréveneuc.

FIN

# AU SACRE-COEUR

**Parties de cartes**

A la dernière partie de cartes, dimanche dernier, neuf gagnants ont remporté des prix en argent. Dimanche soir prochain, tous les prix seront en argent. Notre paroisse se prévaudra de la faveur d'avoir le secours de la Fédération des Femmes Canadiennes-Françaises lors de cette partie de cartes, dont l'organisation a été particulièrement confiée à Mme R. Michaud. Que l'on réponde en grand nombre à l'invitation des bonnes dames.

**Congrégation des Enfants de Marie**

Une assemblée spéciale des Enfants de Marie eut lieu à 3 h., dimanche dernier. Les rapports lus et adoptés, l'on passa aux élections. Voici la liste des élues: Mlle Hélène Léger, présidente; Mlle Rita Chaput, vice-présidente; Mlle Claire Carignan, secrétaire-trésorière; Mlles Jeannette Blanchard et Irène Guilbert, conseillères; Mlle Yvette Sala, choriste.

Il est entendu qu'il y aura communion générale dimanche prochain, à 9 h., et réunion le soir à l'église. De plus, il est entendu que les Enfants de Marie organiseront la partie de cartes du 10 avril.

Nos félicitations aux Enfants de Marie.

**Congrégation des Dames de Ste-Anne**

Autre réunion importante, celle du 4 mars. A 2 h., les Dames de Sainte-Anne se réunissaient pour entendre les derniers rapports, fixer au 3 avril la date de leur partie de cartes dans la grande salle paroissiale, et pour faire un cadeau de cahiers à quelques enfants pauvres qui n'ont pas les moyens d'en acheter. Puis l'on se remit à la série hebdomadaire des parties de cartes. Grand succès. Merci à Mme la Présidente et aux personnes qui y assistaient.

**La Société Saint-Jean-Baptiste**

Et tout d'abord, un mot du 14 février: Rapports lus, admission d'un membre, correspondance de Montréal, offrande à la paroisse, élection de capitaines recruteurs: MM. le Dr E. Laflèche et H. Sala; proclamation des gagnants au concours de snooker: MM. H. Sala, J. Audet; prix d'entrée: M. Richard; organisation de futurs concours de boston et de snoker, par MM. E. Chaput et P. Villeneuve; enfin, solide conférence sur l'éducation par M. Paul L'Heureux.

A titre de nouvelles, annonçons la réunion du Comité de régie, ce soir, et la réunion mensuelle de dimanche prochain à 3 h. Après la routine, l'on espère entendre quelques pièces d'éloquence.

**Premiers de chaque degré (février) à l'école du Sacré-Coeur**

Grade X: Georgette Perras, Lucienne Blanchard.

Grade VIII: Thérèse Rhéaume, Lorraine Saint-Godard.

Grade VII: Germaine Rousseau, Alma Taillon.

Grade VI: Viviane Saint-Godard, Marie-Louise Brisson.

Grade V: Irène Fauchère, Violette McBeth.

Grade IV: Louis Carignan, Rita Taillon.

Grade III: Gilles Perras, Maria Carignan.

Grade II: Marguerite Louis, Bernadette Gosselin.

Grade I: Hélène Joyal, Huguette Laflèche.

Cours préparatoire: (a) Rita Pelletier, Georges Coutu; (b) Yvonne Latourelle, Marcelle Vien.

**Ligue de Quilles**

| Equipe | G. | P. | Pts | Moy. |
|---|---|---|---|---|
| Comeau | 19½ | 10½ | 39 | 169 |
| Bédard | 18½ | 11½ | 37 | 176 |
| L'Heureux | 18 | 12 | 36 | 176 |
| Belair | 17 | 13 | 34 | 173 |
| Larivière | 17 | 13 | 34 | 168 |
| Sala | 15 | 15 | 30 | 166 |
| Léveillé | 10 | 20 | 20 | 167 |
| Pélissier | 5 | 25 | 10 | 156 |

Hautes moyennes — Demoiselles: H. Léger, 169; J. Vien, 165; Y. Sala, 151; A. Vien, 148; N. Morier, 146. Messieurs: D. Belair, 202; P. L'Heureux, 196; G. Bédard, 194; H. Sala, 193; B. Léveillé, 185.



# WINNIPEG

## L'Association Canadienne des Travaux Manuels

Le comité de la Section canadienne-française de l'Association Canadienne des Travaux Manuels se compose de 25 membres. Mme P.-A. Talbot, présidente; Mme A.-E. Love, secrétaire-trésorière; Mme de Denus, Mme C.-M. Boswell, Mme L. Bénard, Mme N. Bernier forment le comité exécutif.

L'Association (Handicraft Guild) tiendra une exposition et vente, du 19 mars au 26 mars inclusivement, de 9 h. du matin à 9 h. du soir, à la Librairie Lasker, 427, ave. Portage.

La section française désire de la catalogne et prie les personnes qui désirent en disposer de s'adresser à Mme P.-A. Talbot, 619, ave. William, Winnipeg, avant le 15 mars.

C. T.

## Fédération des Femmes Canadiennes-Françaises

Dimanche soir, 13 mars, à 8 h. 15 du soir, la Fédération des Femmes Canadiennes-Françaises donnera la partie de cartes (bridge et whist) annuelle au profit de l'école du Sacré-Coeur. Mme R. Michaud, assistée de Mmes E. Belair et D. Léger, a bien voulu se charger de la soirée. Tous les membres ainsi que leurs amis sont instamment priés d'y assister.

* * *

L'assemblée mensuelle, mercredi dernier, a été encore une source d'enseignement, grâce à la causerie de M. l'abbé Brodeur sur les coutumes orientales. Ses détails, pris sur le vif et donnés avec la facilité qu'on lui connaît bien, ont tenu l'auditoire sous le charme. Nous regrettons, faute de place, de ne pouvoir répéter ici la causerie qui intéresserait bien vivement celles qui n'ont pas eu la possibilité de se rendre à l'assemblée. La Fédération prie M. l'abbé Brodeur d'accepter ses chaleureux remerciements.

M. de Froment a donné un rapport sur la Pension des Vieillards.

Mlle Palmeson et son frère, M. Palmeson, accompagnés par M. Ragnar Ragner, ont joué avec leur maîtrise accoutumée le superbe Concerto de Viraldi. Un grand merci est dû aux artistes et à Mme Chauvière qui nous procure un tel régal.

* * *

Le 29 mars, à 9 h. du matin, à l'hôtel Royal Alexandra, Mlle Couture, de l'Institut Collégial Provencher, donnera une démonstration de l'enseignement de l'anglais à nos enfants de langue française.

La Fédération, désirant que nos petits Canadiens fassent bonne figure en public, s'est chargée d'habiller les 24 enfants qui doivent prendre part à la démonstration.

Tous ceux qui sont intéressés peuvent se rendre à l'hôtel et assister à la classe de Mlle Couture.

* * *

D'Ottawa nous recevons la lettre ci-dessous qui sans doute intéressera les membres de la Fédération de l'Ouest. Cette lettre nous prouve que nos actions, nos charités, nos travaux sont en parfaite harmonie avec ceux de nos soeurs de l'Est.

**Oeuvres de bienfaisance**

Un aperçu des oeuvres de Bienfaisance dans les rangs de la Fédération des Femmes Canadiennes-Françaises, section Alexandria, dans la province d'Ontario:

Aide à l'enfance, à l'école, à l'Eglise, aux associations patriotiques et paroissiales, aux institutions religieuses, aux pauvres et aux orphelins.

Ces dames ont leur atelier où sont installées des machines à coudre et à tricoter, et là, pour les pauvres, elles confectionnent des habits, tricotent des bas, piquent des couvrepieds, préparent des lits, des oreillers, etc. En outre, elles se font les agents de la municipalité et du gouvernement provincial pour fournir aux indigents des provisions et du combustible.

Mettant en ligne de compte les besoins plus ou moins urgents des différentes localités, il en est ainsi dans le plus grand nombre des sections de la Fédération jalonnées le long de la route transcontinentale à partir d'Ottawa jusqu'à Gravelbourg.

Magnifique esprit de coopération et l'une des preuves les plus évidentes de la véracité du proverbe "L'union fait la force".

Frappant double coup (peut-être inconsciemment), la Fédération a eu l'heur de faire surgir de ses rangs une légion de femmes possédant en germe des talents, des aptitudes et des moyens d'action insoupçonnés, lesquels n'attendaient que le terrain propice pour se développer et porter fruit. Ces novices de naguère sont aujourd'hui des femmes supérieures formant un contingent actif et compétent où l'association peut recruter ses chefs de sections.

A quoi sert une telle dépense d'énergie et de temps? Nous travaillons à l'amélioration morale et matérielle de la vie familiale et sociale de ceux de nos compatriotes les moins favorisés sous le rapport de l'intelligence, de l'éducation et de la fortune et, par répercussion, nous nous améliorons nous-mêmes. N'est-ce pas qu'un champ aussi fertile vaut la peine d'être cultivé? A cette seconde question, laissons aux dames qui lisent ces lignes le soin de la réponse, nous contentant de la souhaiter affirmative et surtout... effective.

A toutes les Canadiennes françaises qui auraient l'heureuse idée de venir nous prêter main-forte dans l'accomplissement de notre tâche, nous disons: "Entrez, entrez, mesdames... nos portes sont grande ouvertes pour vous accueillir".



## Chevaliers de Colomb

Le concours annuel de bridge des Chevaliers de Colomb commencera le 20 mars. Comme de coutume, de magnifiques prix seront distribués aux gagnants. Tous les amateurs désirant prendre part à ce concours sont priés de s'adresser au Dr E.-J. Jarjour.





## Version de la Société Historique Métisse

(Suite de la troisième page)

L'on pourrait dire: il n'en est pas moins vrai qu'après cela Riel et son Conseil essayèrent de soulever les sauvages. Riel, qui s'opposait toujours à employer les Indiens, ne put empêcher Gabriel Dumont d'envoyer un "bout de tabac" comme il le dit dans son langage pittoresque, pour amener les tribus à se joindre à lui. Dumont voulait faire la guerre avec tous les moyens à sa disposition. Du moment que la prise d'armes avait été imposée, Dumont considérait que l'humanité de Riel était une faiblesse et qu'il devait prendre les moyens de se rendre redoutable afin d'obtenir ce qu'ils réclamaient du gouvernement. En cela, était-il plus coupable que Sir John Macdonald qui avait télégraphié au gouverneur Dewdney pour lui demander "s'il était possible d'armer les Pieds Noirs contre les Cris"? (Dépêche du 6 avril 1885.)

**11e Soulèvement insensé des Métis**

En relatant les récits fantaisistes de 1885, vous qualifiez l'Insurrection de "soulèvement insensé".

Les leçons de l'Insurrection, ses causes et ses résultats ne vous intéressent pas. Aussi pour le public, nous disons seulement que les sacrifice endurés, les ruines accumulées et le sang répandu ont obtenu pour les Métis ce qu'ils n'auraient pas obtenu sans l'Insurrection. Les procès n'étaient pas terminés qu'on avait accordé aux Métis 1.780 réclamations et on a continué à leur en accorder pendant plusieurs années. En plus, ils ont obtenu pour les territoires du Nord-Ouest les libertés législatives (13 septembre 1885).

Par ces mesures, le Gouvernement justifia l'Insurrection et les Métis se justifièrent eux-mêmes, puisqu'ils obtinrent dans la suite, tout ce qu'ils réclamaient avant l'insurrection.

Si vous étiez un fervent de l'histoire vous sauriez qu'il est des moments dans la vie des peuples où il est préférable de mourir les armes à la main. Les hommes peuvent qualifier cet acte-là de folie, mais souvent le jugement de Dieu est tout autre. Et les exemples abondent dans l'histoire où les peuples qui ont eu le courage de lutter ont survécu à un écrasement momentané. Ils ont ainsi conquis par leurs sacrifices le droit à l'existence et sont entrés dans l'histoire. Tels les Boers, les Irlandais, les Polonais et combien d'autres, — sans compter les Patriotes de 1837!

Dans le cas des Métis nous pouvons déjà juger que s'ils n'avaient pas pris les armes en 1885; s'ils n'avaient pas résisté à leurs oppresseurs, ils auraient été contraints, encore une fois, d'émigrer et cette fois vers les plaines glacées du Nord. Et comme race, ils auraient passé dans la légende parce que les quelques individus qui seraient restés, auraient été fatalement assimilés par les autres groupes.

Leur résistance héroïque a attiré l'attention du monde sur eux, et l'on en parle comme d'un peuple qui a su défendre le sol qui l'a vu naître, l'Ouest Canadien, sa patrie. Ils ont montré qu'ils étaient dignes d'apporter leur quote part à la formation de la nation canadienne. Le temps n'est pas éloigné où l'Ouest canadien les saluera comme des précurseurs et des libérateurs.

L'Insurrection était le dénouement logique des difficultés qui sévissaient dans le Nord-Ouest. Le Père Fourmond dit dans sa chronique de Saint-Laurent pour 1884: "Est-il une population dans aucune autre province qui n'aurait pas déjà fait une révolution en règle si elle subissait le même traitement? Non certainement!" (Note prise sous la dictée du Père Le Chevalier à Duck Lake, 15 février 1929.)

**12e Riel était-il fou?**

Après avoir pris le témoignage de tout un groupe de gens jouissant d'une intelligence normale dont les uns lui étaient opposés, qui l'ont vu tous les jours au cours de cette période troublée, nous ne pouvons croire que la folie de Riel ait pu leur échapper à tous en même temps.

Le Père McWilliams qui, avec le Père André, assista Riel sur l'échafaud, dit carrément dans une lettre publié en 1887 qu'il n'était pas fou.

Pour nous qui ne l'avons pas connu, l'ensemble des témoignages portés sur son caractère et ses actes, nous indique qu'il fut parfois surexcité et que, sous l'empire d'une torture morale intense, il laissa échapper des paroles assez hardies; mais il était trop imbu de sentiments religieux pour donner formellement dans l'apostasie.

Comme tout homme animé d'un haut idéal, il avait une foi profonde dans sa propre mission, ne différant pas en cela de nombre de héros qui poussèrent le sacrifice jusqu'à verser leur sang pour la cause qu'ils avaient embrassée. Aux yeux de leurs contemporains ils passèrent souvent pour fous, mais l'histoire les réhabilitera tôt ou tard et leur sacrifice fut ainsi le point de départ d'une ère nouvelle.

Riel fut un modèle d'abnégation et de dévouement. Sa grandeur se révèle en face de la mort. Il accepta tout ce qu'on lui imposa, tout était bon pour lui. Il voulait monter sur l'échafaud le sourire aux lèvres, il le fit. Son sacrifice fera rayonner son nom dans l'avenir, quoiqu'en pensent ses détracteurs, et ce nom grandira toujours quand celui de ses persécuteurs sera oublié depuis longtemps.

"Une tache hideuse vient d'être tout récemment imprimée sur la page actuelle de notre histoire.

"Et c'est en vain qu'une presse partisanne et des ministres de cabinet intéressés cherchent à l'effacer; elle reste indélébile.

"C'est en vain que l'on veut maudire l'épée qui, dans l'espace de trois lustres, a arrêté la marche des voleurs de propriétés et a assuré la reconnaissance légale d'un peuple menacé d'extermination; cette épée ne sera jamais flétrie."

Mgr O'BRIEN,

Archevêque d'Halifax

Le présent article est le dernier mot de notre version dans la Liberté. Vous prétendez, M. Frémont, que c'est notre résolution du 20 janvier qui est la cause de cette controverse. Vous admettrez bien cependant que nous n'avons fait que relever ce que vous avez écrit contre Louis Riel et les Métis dans votre numéro du 16 décembre dernier. Sans cet article notre résolution n'aurait pas eu sa raison d'être. Cela est indiscutable.

Nous déclarons de nouveau que nous regrettons amèrement cette controverse. Pour nous l'heure était inopportune, les passions n'étaient pas assez éteintes. Mais puisque vous avez cru devoir poser la question dans votre numéro du 16 décembre et la reprendre dans votre brochure, notre devoir à nous était tout tracé. Nous devions défendre la mémoire des nôtres qui était injustement attaquée. Ils ont risqué leur vie pour défendre leurs droits de propriété. Ne pas les défendre aurait été de notre part une lâcheté doublée d'ingratitude et un acquiescement que Louis Riel et les siens n'ont été que des bandits, des apostats et des fous.

Notre tâche était ardue. N'étant pas des habitués de la plume, obligés de travailler pour vivre, nous n'avions que les heures de nuits pour faire ce que nous pouvions afin de mener cette défense à bonne fin. Avons-nous réussi? Le public est juge. Pour nous, dans notre for intérieur, nous pouvons dire que vu les circonstances, nous avons fait pour le mieux mais nous ne sommes pas complètement satisfaits.

L'avis du sous-comité chargé de rédiger cette défense est que le travail est très incomplet. Nous avons terminé dans la Liberté mais nous croyons que le public français du Canada et d'ailleurs, a droit de connaître toute la question et les causes historiques du conflit. Cette tâche aussi s'impose pour nous; car nous devons à nos enfants de leur enseigner à ne pas rougir de leurs grand-pères, chose nécessaire pour qu'ils puissent être de bons catholiques et de bons citoyens.

Sans doute qu'au cours de notre version nous avons blessé les susceptibilités de quelques-uns. Or, les leçons que nous enseigne l'histoire sont que les gouvernements d'alors ont été plus souvent guidés par la partisannerie politique, que par la bonne administration des affaires et de la justice. Ceci s'applique aussi bien à ceux qui ont exilé Riel, mis sa tête à prix et emprisonné Ambroise Lépine, — qu'à ceux qui, en persécutant les Métis, ont causé l'Insurrection de 1885 et fait pendre Riel.

Enfin, nous tenons à affirmer que quels que soient les hommes dont nous condamnons les actes, nous n'en parlons que dans la mesure où ces actes ont une portée publique et par conséquent historique.

Ceci n'altère aucunement nos sentiments religieux et en terminant, nous tenons à protester d'un attachement pour l'Eglise qui sait faire abstraction des personnes.

Pour la Société Historique Métisse,

J.-G. CHARETTE,

Secrétaire.